8

Société, institutions et culture

Saint-Joseph-de-Lévis, 1838.
(Henry William Bernard, ANC, C-11923).

Dans cet espace seigneurial, les premières familles s'installent dès la seconde moitié du XVIIe siècle. Malgré les difficultés inhérentes à la mise en place des principales structures d'encadrement, l'établissement de premiers hameaux, au début du XVIIIe siècle, favorise l'aide mutuelle entre les habitants tout en jouant un rôle indéniable dans les domaines de la religion, de l'éducation, de la justice et de la santé.

Jusqu'en 1800, la société qui prend forme est essentiellement rurale. La première moitié du XIXe siècle, pour sa part, connaît des transformations importantes. L'arrivée d'une nouvelle élite, la venue et l'établissement d'entrepreneurs et d'émigrants européens, le développement du commerce du bois et des activités qui y sont reliées, la spéculation sur les terres et la saturation de l'espace seigneurial contribuent à l'amorce d'une nouvelle dynamique qui a ses répercussions dans les institutions régionales.

Le monde seigneurial

Les grandes familles

Quatre grandes familles seigneuriales, les de Lauson, Charest, Chartier de Lotbinière et Caldwell, se distingueront particulièrement dans la région, chacune à sa façon, chacune à son époque. Pour Jean de Lauson et René Louis Chartier de Lotbinière, la seigneurie répond particulièrement à un besoin de prestige social, tout en marquant leur adhésion aux valeurs d'Ancien Régime. Par contre, l'achat du fief de Lauzon par Étienne Charest, en 1714, et Henry Caldwell, en 1801, et le développement de celui de Lotbinière par Alain-Gaspard Chartier de Lotbinière, quatrième seigneur, constituent avant tout un investissement foncier motivé par des perspectives de profit.

LES DE LAUSON

En 1663, la famille de Lauson possède sept seigneuries dans la vallée du Saint-Laurent et les « trois onzièmes de la Gaspésie[1] ». Depuis près de trente ans, elle préside pour une bonne part aux destinées de la Nouvelle-France. Issus de la petite noblesse rurale française, les de Lauson assument également des charges civiles et militaires fort importantes : Jean de Lauson, le père, est gouverneur entre 1651 et 1656 ; ses fils, Jean et Charles deviennent respecti-

vement grand sénéchal et grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France[2].

Signes de l'endogamie des classes supérieures d'alors, les alliances des fils de Lauson les apparentent aux grandes familles coloniales que sont les Giffard, Juchereau, Legardeur et Leneuf. Ces deux dernières sont également alliées aux d'Ailleboust, Godefroy, Robineau de Bécancour et Denys de La Ronde. En 1663, ce groupe détient à lui seul 64,4 % de tout ce qui est sous la domination de seigneurs (individus ou institutions)[3] en plus d'être largement représenté dans l'administration civile.

LES CHAREST

L'ascension de la famille Charest de Pointe-Lévy est particulièrement intéressante à suivre puisqu'elle est représentative d'une classe de seigneurs aux origines plus modestes (Marsolet en 1672, Bertrand en 1699, Charest en 1714). Investissement foncier avant tout, la seigneurie leur procure aussi un certain prestige social.

Étienne Charest, père, le premier du nom, est recensé une première fois à l'île d'Orléans en 1666 ; il a alors 20 ans. Au recensement de 1681, on le retrouve censitaire dans la seigneurie de Lauzon où il exploite une terre. Cette dernière est érigée en arrière-fief en 1698, soit quatre ans après son mariage avec Catherine Bissot, fille du tanneur François Bissot de la Rivière[4]. Étienne, fils, le deuxième du nom, marchand tanneur, fait fortune grâce à ses maisons de commerce, ses industries et ses biens-fonds. En 1714, il achète la seigneurie de Lauzon de Georges Regnard Duplessis. À son décès, en 1734, il est l'un des plus riches propriétaires du pays et sa seigneurie est l'une des mieux organisées de la colonie.

Mais alors que la seigneurie de Lauzon appartient successivement, entre 1636 et 1845, à onze propriétaires issus de six grandes familles, les de Lauson, Bertrand, Duplessis, Charest, Murray et Caldwell, pour finalement être acquise par le gouvernement en 1845, celle de Lotbinière est à peu près la seule qui, à travers le temps, se soit conservée entière et ait appartenu à une seule famille.

LES CHARTIER DE LOTBINIÈRE

C'est René-Louis Chartier de Lotbinière, apparenté par sa mère au gouverneur Jean de Lauson, qui obtient en 1672 la concession initiale de la seigneurie de Lotbinière et les augmentations successives qui s'y rattachent. Privilégiant ses diverses fonctions qui l'amènent au sommet de la hiérarchie coloniale, René-Louis se préoccupe très peu du développement de son fief. C'est son fils, Eustache, issu du premier mariage de René-Louis avec Marie-Madeleine Lambert, qui en assure l'exploitation. En 1717, il fait entreprendre les travaux de construction d'une église, qui ne sera achevée que six ans plus

tard, et y installe, dès 1724, un curé permanent. Un moulin banal dessert alors les censitaires. En 1749, suite au décès de son père, Michel, le plus jeune de la famille et le seul à assumer la descendance, prend la relève jusqu'en 1768. Plus intéressé par ses fonctions militaires, il apporte très peu de changements à la seigneurie[5].

C'est son fils Gaspard-Alain qui, jusqu'en 1822, suit de plus près le développement de la seigneurie. Il voit à l'établissement des colons dans les nouvelles concessions, entreprend la construction d'une nouvelle église, rend le moulin banal plus productif, exploite les forêts de l'arrière-pays. En 1815, Joseph Bouchette mentionne qu'il y a 580 lots de 1,2 hectare sur 12, répartis sur sept rangées de concessions parallèles au fleuve ; 3 400 personnes habitent ce territoire. Il signale également la présence d'une église de pierre et d'un presbytère, de maisons bien bâties, d'un moulin seigneurial, de six scieries, cinq manufactures de potasse et plusieurs routes qui « sont toujours tenues en excellente réparation[6] ».

LES CALDWELL

La quatrième grande famille est celle de Henry Caldwell. Né en Irlande en 1738 et officier dans l'armée, Caldwell participe à la prise de Louisbourg en 1758 et au siège de Québec en 1759. Il prend sa retraite de l'armée britannique en 1774. Désireux de s'établir dans la colonie, il loue pour 99 ans toutes les propriétés de l'ancien gouverneur Murray[7].

Au début du XIXe siècle, Caldwell acquiert les propriétés de Murray, les seigneuries Gaspé et Saint-Étienne ainsi que des terres dans les cantons. Tout en menant ses affaires de main de maître, il s'intéresse à la politique coloniale. En plus d'être actif dans la milice, il assume les fonctions de conseiller au Conseil législatif et, entre 1784 et 1787, celles de receveur général adjoint. À son décès, en 1810, il laisse tous ses biens à son fils John, à l'exception de la seigneurie de Lauzon qu'il lègue à son petit-fils, Henry-John, et ce qui reste des terres de « Sans Bruit », dans les environs de Québec, à sa petite-fille Ann.

John Caldwell, fils unique d'Henry et de Ann Hamilton, passe son enfance au manoir Belmont, près de Québec. Son fils Henry-John n'a que neuf ans au moment du décès de son grand-père, John continue d'administrer la seigneurie de Lauzon comme il le faisait du vivant de son père. Outre ses activités dans le commerce du bois et de la farine, dans la construction navale et le transport interrives, John Caldwell accède à la vie politique comme député à la Chambre d'assemblée en 1800, puis comme conseiller au Conseil législatif de 1811 à 1838. À compter de 1810, il assume le poste de receveur général de la colonie. Mais, abusant à ce titre du privilège d'utiliser les fonds publics pour des fins personnelles, il est poursuivi et condamné à rembourser les sommes détournées.

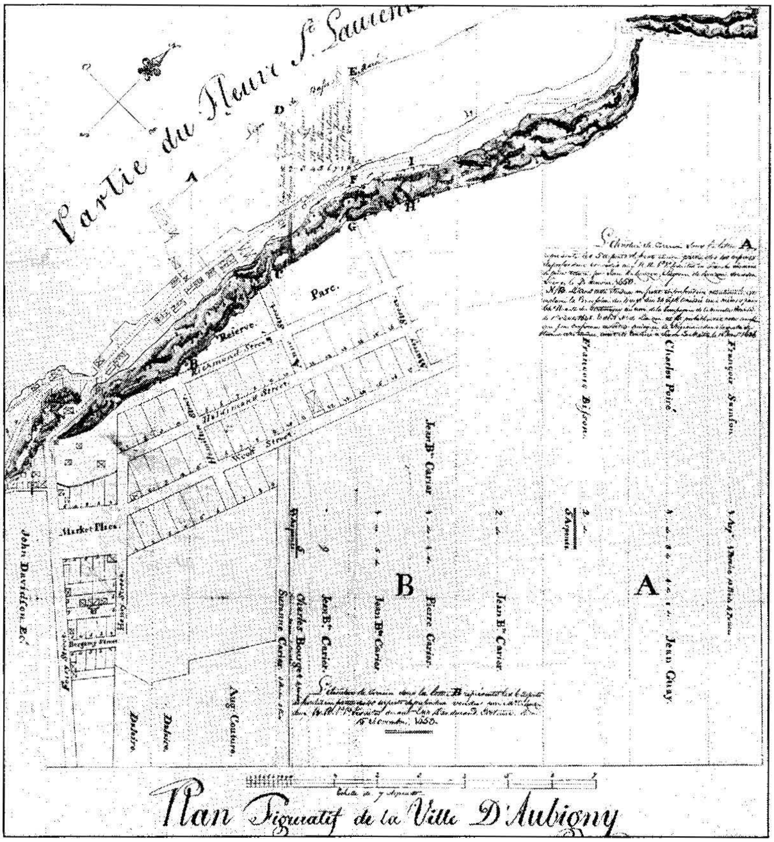

Plan de la ville d'Aubigny commandé par John Caldwell et réalisé en 1826 par l'arpenteur Pierre Lambert, agent de la seigneurie de Lauzon. (ANQ-Q, C-340).

Le domaine seigneurial

À partir du XVIIIe siècle, les seigneurs sont plus présents sur leurs seigneuries. C'est le cas de Chartier de Lotbinière, de Legardeur de Tilly, des Charest et Caldwell. À la fin du siècle, la plupart, du moins les plus importants, possèdent leur domaine seigneurial avec résidence. Ces propriétés constituent des exploitations agricoles et industrielles importantes. Centres d'activité de la seigneurie, on y retrouve généralement le moulin et l'église, assises du futur village.

POINTE-LÉVY

Ainsi, le domaine principal et le plus ancien de la seigneurie de Lauzon, situé dans la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, est, au début du XVIIIe siècle, l'un « des mieux organisés » et l'un « des plus complets de l'époque[8] ». Ce domaine, de 175 mètres de front sur 2,4 kilomètres de profon-

deur, comprend deux moulins à farine en pierre, l'un à eau et l'autre à vent, une tannerie, une boulangerie en pierre, une glacière, une écurie, en pièces sur pièces, une grange et dix hectares de terre labourable. À la résidence seigneuriale en pierre, s'ajoute une allonge qui sert de magasin. L'inventaire après décès de Étienne Charest mentionne également une autre terre de 292 mètres sur 2,4 kilomètres de profondeur, sur laquelle est construite une maison en pierre, une étable de pièces sur pièces et environ quatorze hectares de terre labourable[9]. Geneviève Charest, sœur dudit feu sieur Charest, en a la jouissance la vie durant.

Dans la paroisse de Saint-Nicolas, faisant également partie de la seigneurie, il y a un autre domaine qui ne compte pas d'exploitation agricole. On y retrouve un moulin à eau faisant farine ainsi qu'un bâtiment « pour retirer les grains » de 16 mètres de long « clau de planche ».

Les familles Legardeur de Tilly, au XVIIIe siècle, Joly de Lotbinière et Caldwell, au début du XIXe, établissent également des domaines personnels qui susciteront les éloges de leurs contemporains. William Kirby, auteur du roman *Le Chien d'or* (1877), décrit le manoir de Tilly et ses alentours alors que le manoir Caldwell, à l'embouchure de la rivière Etchemin, attire le regard du peintre Joseph Légaré. Cette résidence est, selon Joseph-Edmond Roy, « aménagée de façon à donner tout le confort digne de la large hospitalité avec laquelle Caldwell savait recevoir. La forêt épaisse au milieu de laquelle elle s'élevait fut taillée de façon à donner de belles échappées de vue sur le fleuve. On groupa les massifs d'arbres, de larges avenues furent tracées et des mains habiles dessinèrent de beaux jardins anglais[10] ».

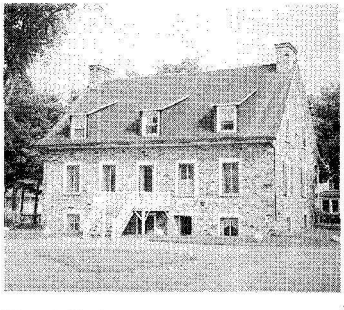

Manoir Paris, à Deschaillons. Il fut construit vers 1830. (ANQ-Q, Photo J.-W. Michaud, 992-55).

Après le décès de son père, John apporte des modifications importantes au manoir. Il y ajoute des ailes qui abritent les jardins d'hiver et le logis des employés et prolonge le corps central qu'il dote d'un portique et d'un balcon, caractéristiques de l'architecture néo-classique.

L'habitant et son cadre de vie

Les conditions de vie des premiers « habitants »

DES NIVEAUX DE VIE DIFFÉRENTS

Ce sont les recensements des XVIIe et XVIIIe siècles et certains inventaires après décès et contrats de mariage qui permettent d'avoir un aperçu des différentes conditions matérielles des habitants[11]. À son décès, l'habitant pauvre possède généralement peu de terres en labours, très souvent des dettes (dîmes, rentes) et une modeste demeure. L'habitant moyen, par contre, a

généralement la majeure partie de sa concession en labours et en prairie[12]. Ainsi, d'après le dénombrement de 1723, on retrouve sur la terre de la famille Demers à Etchemin une maison en pierre avec un grand comble pointu, une grange, une étable, des terres en labours et en prairie[13]. Toujours en 1723, Périnne Samson, veuve d'Ignace Guay, possède dans la seigneurie de Lauzon une terre, dont « 50 arpents de terre labourable et quatre en prairie », avec maison, grange et étable[14].

Ce qui distingue cette catégorie d'habitants des plus pauvres, c'est probablement son faible niveau d'endettement et même la possibilité d'un petit héritage en argent sonnant. Ainsi, à son décès, Guillaume Couture laisse sa terre de Pointe-Lévy, son habitation, une terre de 100 arpents au bout de cette exploitation ainsi qu'une petite terre de quelques arpents sur les hauteurs du cap Saint-Claude, dans la seigneurie de Vincennes. Guillaume a cependant contracté des dettes envers son fils, Joseph ; ce dernier hérite donc de quelques biens de la succession.

Pour sa part, l'habitant prospère accumule des terres au fil des ans. Il améliore ses bâtiments et agrandit sa maison. Par exemple, l'inventaire des biens d'Étienne Charest (1699), père du futur seigneur, fait mention d'une fortune de « plusieurs mille livres », dont une terre à la pointe de Lévy, une maison, une tannerie, une glacière et deux moulins. Ses enfants héritent également d'une seconde terre ainsi que d'une maison sur la rue Sault-au-Matelot, à Québec.

Outre les inventaires après décès, les contrats de mariage avec mention de dots sont également révélateurs du niveau de richesse des habitants. En effet, qu'ils soient pauvres ou riches, les parents facilitent généralement les débuts des jeunes ménages. Ainsi, en 1679, Jean Chauveau dit Lafleur, simple habitant de Lauzon, avantage sa fille qui se marie avec Jean Condé, maître-cordonnier, de Lauzon. Elle reçoit « six cordes de bois pendant six ans, un porc prêt à mettre à l'engrais, cinq minots de pois pour l'engraisser, une marmite, une cuve pour la lessive, deux minots de pois verts, quatre minots de blé et 150 livres. Communauté de biens. Douaire de 300 livres. Préciput de 200 livres. (Greffe Duquet, 28 mai 1679)[15] ». Plus aisée, Marie-Louise Bissot de Vincennes, fille de Jean-Baptiste, apporte à Nicolas Boisseau une dot de 1 000 livres et un fief de « dix arpents de front sur six lieues de profondeur », situé dans la seigneurie de Lauzon en 1741.

LES ALLIANCES

Au-delà de la sécurité matérielle et affective qu'elle procure, l'institution du mariage apparaît très tôt comme un instrument d'ascension sociale. Nombre d'unions se contractent avec des gens de fortune similaire ou supérieure. Ainsi, la plupart des dix enfants de Guillaume Couture et de Anne Esmard sont alliés à des gens de bonne lignée : Vézier, Marsolet, Couillard. Il

en est ainsi des enfants de Eustache Lambert, receveur des droits du seigneur de Lauzon[16]. Les enfants de Jean-Baptiste Le Comte Dupré, marchand, officier de milice et seigneur d'un arrière-fief dans la seigneurie de Lauzon, s'allient aux meilleures familles de l'époque : les Juchereau Duchesnay, Le Moine et Cugnet.

LES DONATIONS

Mais sur cette terre de colonisation, la vie commune est souvent interrompue par le décès d'un conjoint. Le veuvage entraîne l'insécurité et la solitude, ce qui force le survivant à rechercher un autre conjoint. La vieillesse peut également conduire à la misère. Pour prévenir ces problèmes, le chef de famille cède généralement ses biens à un fils ou à un gendre, moyennant une pension viagère. Cette donation en échange d'une subsistance assurée constitue la meilleure façon d'éviter la misère. Parfois, le chef de famille prévoit dans son testament la subsistance d'un enfant incapable de subvenir à ses besoins. Il en est ainsi du fils de Guillaume Albert, de Pointe-Lévy, qui reçoit en 1708 « outre ce qui luy pourra échoir d'héritage la somme de trois cents livres du pays pour faciliter sa subsistance, n'étant pas en état de gagner sa vie[17] ».

À ces candidats éventuels à la pauvreté que sont les veuves et les vieillards, s'ajoutent les orphelins, certains malades (invalides, sourds ou déments) et les enfants abandonnés :

> Jeudi dernier, on vit dans le Cul-de-Sac une Sauvage qui avoit entre ses bras un enfant dont la blancheur piqua la curiosité de quelques personnes présentes. Aux questions qu'on lui fit, elle répondit que l'enfant lui avoit été mis entre les mains à la Pointe Levi, par un homme qui la chargea elle et son fils de l'aller porter à la ville, et de le mettre à l'Hôtel-Dieu en qualité d'enfant trouvé, ou d'en disposer autrement s'ils le jugeoient à propos, et leur donna pour cela un écu[18].

L'HABITAT

Certains indices, trop rares cependant, témoignent d'une certaine évolution de l'habitat entre 1630 et 1850. De la simple maison de pieux des premiers colons, on passe à la maison de ferme de pièces sur pièces ou, pour les plus aisés, de pierre, recouverte d'un toit de chaume ou de bardeaux[19]. Le 4 mars 1712, le curé Picard vend ses deux propriétés au seigneur Georges Regnard Duplessis. Sur ces terres se trouvent « une maison de pièces sur pièces, couverte de planches, d'environ de vingt pieds [six mètres] de long, une grange, une étable, une charrue garnie, une charrette, un taureau de deux ans et les agrès de deux nasses[20] ».

Avec le temps, bien qu'il y ait une certaine tendance à l'agrandissement, les dimensions des maisons demeurent restreintes par les possibilités de chauffage, les cloisons n'apparaissant qu'avec l'avènement du poêle[21]. La maison de l'habitant présente un certain confort, quoique le mobilier se réduit

encore au strict nécessaire. Ainsi, l'inventaire des biens de Guillaume Couture démontre la simplicité de vie du premier colon de Pointe-Lévy :

> C'est à peine si la valeur du mobilier et du matériel d'exploitation agricole du brave colon s'élève à la somme de quatre cents livres [...]. Tout est vieux et usé, depuis les deux petits lits de plume couverts de coutil avec trois couvertes de Normandie jusqu'à « cinq vieilles chemises rompues et hors de service ». C'est l'étable qui est la mieux garnie : on y retrouve trois bœufs, une vache, deux cochons d'un an. Les plats, bassins, assiettes, pots, cuillers, sont en vieil étain[22].

La demeure de l'habitant tranche avec celle du seigneur, cette dernière présentant assurément un certain confort. Selon l'inventaire après décès du seigneur Étienne Charest, on retrouve chez-lui une grande variété d'ustensiles de cuisine, dont de l'argenterie, une grande diversité dans les vêtements et les objets personnels. On mentionne également du mobilier de style : bureau de noyer de France, table de bois de merisier et de noyer tournée, petit buffet de bois de pin, petit miroir à cadre doré, etc.

Au milieu du XVIIIe siècle, Pehr Kalm décrit en ces termes l'habitat qu'il découvre en voyageant entre Québec et Trois-Rivières :

> Les maisons d'ici sont presque toutes construites en bois et sont en tout semblables aux maisons rurales [...]. Le plafond est soutenu par deux ou plusieurs grandes poutres massives, selon les dimensions de la pièce ; les interstices des murs sont obturés avec de l'argile, en place de mousse ; les fenêtres, simplement avec du papier ; le foyer est maçonné au centre de la salle commune, qui est assez grande ; la partie de cette salle située devant l'ouverture du foyer et le foyer lui-même servent de cuisine, tandis que la partie opposée sert de chambre à coucher ou de salle de réception pour les visiteurs ; il existe parfois, derrière le foyer, un poêle en fonte qui chauffe la pièce ; j'ai vu ce mode d'installation du foyer en quelques endroits au Canada[23].

En 1851, les habitations de la région se partagent ainsi : 87,8 % en pièces sur pièces, plus de 9,3 % en charpentes, 2,4 % en pierre et 0,1 % en brique. Signe de l'état de colonisation de l'arrière-pays de Lotbinière, on note la présence de 17 abris ou « shanties » (0,4 %) dans la paroisse de Saint-Sylvestre. Les quelques maisons de pierre se retrouvent en plus grande concentration dans Notre-Dame-de-la-Victoire (39), à Saint-Louis-de-Lotbinière (16), à Saint-Jean-Chrysostome (12) et à Saint-Nicolas (11)[24].

Le cadre communautaire

Du hameau au village

Alors que les principaux défrichements sont pour ainsi dire complétés et que les espaces disponibles se remplissent graduellement par les enfants des premiers censitaires et par de nouveaux arrivants, une vie communautaire prend place. Nous avons vu au chapitre 3 qu'elle s'appuie en grande partie sur les alliances matrimoniales au sein des communautés. Les actions des seigneurs vont également contribuer à donner des assises spatiales aux premiers hameaux.

Ainsi, dans le but d'attirer les colons, le seigneur s'occupe particulièrement de l'organisation religieuse. Il demande la présence d'un missionnaire ou d'un prêtre à l'évêque et construit un lieu de recueillement qu'il orne d'objets de culte. C'est le cas de Eustache Chartier de Lotbinière qui, aidé de son frère missionnaire, érige une seconde église à Saint-Louis, la première, construite en 1693, étant dans un état lamentable. En mars 1721, les habitants s'en déclarent très satisfaits[25]. De plus, afin de répondre aux besoins des habitants, le seigneur de Lotbinière met graduellement en place des installations matérielles : moulins à farine et à scie, routes et chemins.

DU CÔTÉ DE LÉVIS

Les sites choisis par les seigneurs pour l'établissement des moulins et de l'église sont à l'origine des premiers hameaux. « En 1655, un nouveau groupe de colons se dirige vers la pointe de Lévy près des établissements de Couture, de Bissot, de Bourbon et de Guyet où l'accès par le fleuve est plus facile[26] ». La même année, François Bissot de la Rivière y construit un moulin auquel s'ajoutent une tannerie en 1668 et une église en 1675. Avec le four à chaux de Mathurin Arnault datant de 1677, ces sites constituent les lieux les plus achalandés de la seigneurie de Lauzon au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Au début du siècle suivant, le domaine du seigneur Charest devient un lieu privilégié pour la localisation des équipements de production et de services. Ce premier hameau, point de convergence important de la rive sud du fleuve, deviendra plus tard le cœur du village de Lauzon. Vers cette époque, un autre noyau se forme sur l'autre rive de la Chaudière, près du terrain de la fabrique de la paroisse naissante de Saint-Nicolas. Durant plus d'un siècle, ces deux paroisses encadrent la presque totalité de la population des secteurs concédés de la seigneurie de Lauzon. D'autres hameaux font également leur apparition, l'un à Saint-Romuald, à l'embouchure de l'Etchemin et l'autre à Pointe-Lévy, au pied de la côte des Marchands, plus tard la côte du Passage, ainsi nommée en raison des nombreux « passeurs » ou canotiers qui s'y établissent.

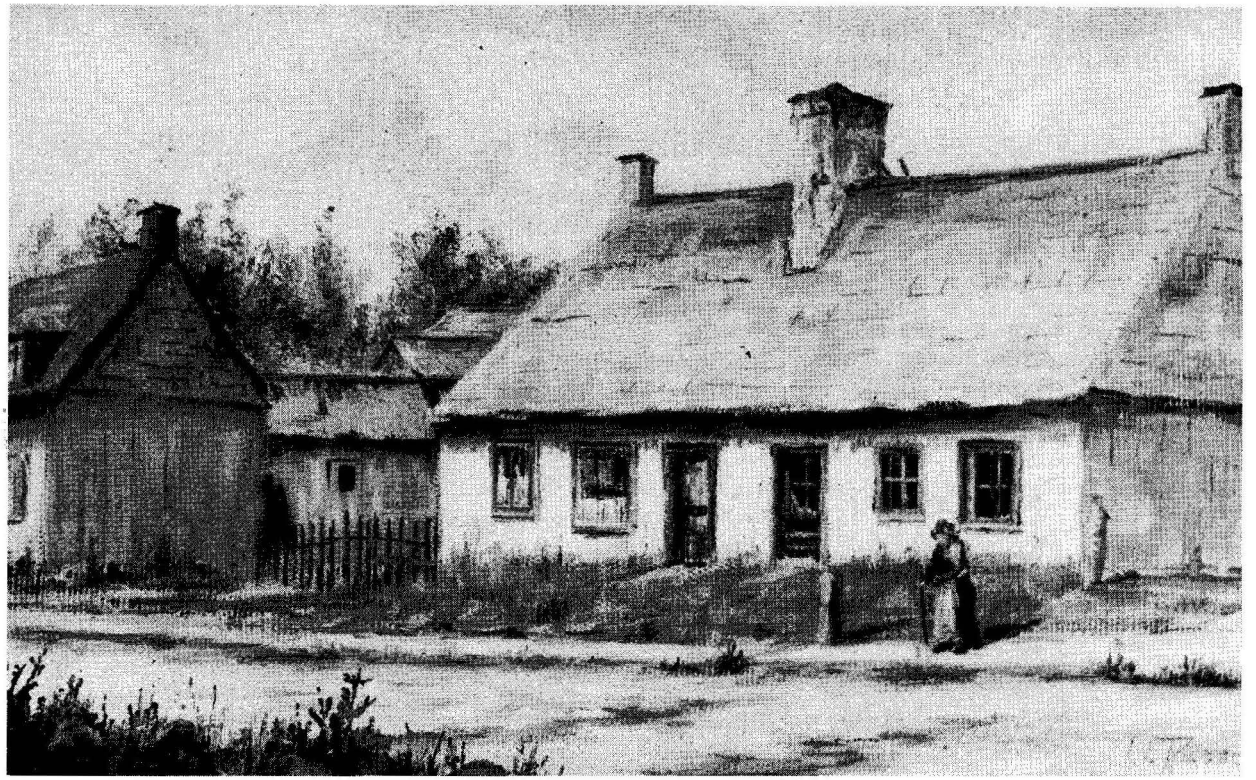

Vieille maison à Pointe-Lévy. (Peinture de L. E. Russell, ANC, C-45482).

Dans Lotbinière, des hameaux se forment dans les seigneuries de Tilly (Saint-Antoine), de Sainte-Croix, de Lotbinière (Saint-Louis) et de Deschaillons (Saint-Jean). Au fur et à mesure de l'accroissement de la population, certains prennent de l'importance à des points de convergence ou sur des sites stratégiques. En 1815, Joseph Bouchette note que « De la Pointe des Pères à la Rivière Chaudière, le rivage est presque entièrement occupé par des chantiers[27] ». C'est à compter de cette époque seulement que l'on peut commencer à parler de villages. Avec le temps, la différence entre le village qui se développe et la campagne environnante se traduit par les institutions religieuses, culturelles et judiciaires qu'on y établit.

Tout d'abord, c'est à l'église que se rassemblent les notables et les habitants. La messe du dimanche est l'occasion de rencontres, le parvis de l'église étant un lieu d'échanges et de discussion sur les élections prochaines et les candidats en lice, sur la température et les mauvaises récoltes, sur le projet d'une nouvelle école. C'est également un lieu où se transigent des affaires. Les

processions religieuses et des événements particuliers comme la bénédiction de l'église, des cloches, un mariage, un baptême, attirent également la population. La vie religieuse fait ainsi appel à des formes de solidarité qui entraînent la participation sociale de toute la communauté.

C'est également au village que résident généralement les notables, curé, médecin, juge, notaire, marchand et riches propriétaires terriens qui, grâce à leurs fréquents contacts avec Québec, diffusent les nouveautés et les modes de la ville. Leur statut et leur instruction en font des gens très influents. Louis Fréchette témoigne d'ailleurs de cette « considération toute particulière » associée à l'instruction[28]. Les notables détiennent entre autres le pouvoir local et recherchent le prestige ; ils sont présents dans toutes les organisations civiles et religieuses.

Contrastes et tensions

Compte tenu de la diversité de sa population et des activités économiques qui s'y déroulent, le secteur riverain entre Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy et la Chaudière est particulièrement propice à des conflits de toutes sortes au début du XIXe siècle. C'est là que se côtoient les marins, les employés des premiers chantiers navals et des moulins, les habitants de passage vers les marchés de Québec et les canotiers. Louis Fréchette, qui a vécu son enfance au pied de la falaise, dans l'anse Hadlow, souligne qu'une certaine animosité existe

Vue du pont de glace avec ses caboulots où l'on vendait l'alcool sans permis. Parmi les badauds, on peut apercevoir trois Amérindiens au premier plan.
(James Pattison Cockburn, ANC, C-95618).

entre les « travaillants » et les cultivateurs. Il rapporte que tout « était contraste entre les deux populations, du reste. La démarche de l'habitant, habillé en ‹ étoffe du pays› , tranchait crûment à côté de l'allure débraillée du ‹ travaillant› en chemise rouge, le béret sur l'oreille, les cheveux sur les épaules[29] ».

Les avis de jugements de la cour criminelle du Banc du roi pour le district de Québec, publiés de façon régulière dans *La Gazette de Québec*, témoignent de plusieurs troubles à survenir à Pointe-Lévy et dans les paroisses environnantes à partir des années 1820. En 1839, dans une supplique adressée à l'évêque, 719 pétitionnaires de Pointe-Lévy déclarent que « la proximité de la ville, l'affluence régulière d'étrangers y ont apporté la démoralisation et le refroidissement [de la ferveur religieuse] ». Mais grâce au curé Belcourt, l'église « peu fréquentée auparavant est remplie tous les dimanches d'une foule immense[30] ».

Le 30 juillet 1839, *La Gazette de Québec* signale l'établissement d'un corps policier à Lotbinière composé d'un commandant, un dénommé Coffin, et de six hommes, et la possibilité de « poster un piquet de police à St-Nicolas ». Bien que l'auteur de l'article dit ignorer les raisons qui motivent l'établissement de cette police, il souligne que suite à l'insurrection des patriotes de Papineau et au mécontentement « plus grand que jamais parmi eux », il ne saurait « blâmer le gouvernement de prendre toutes les précautions qu'il peut juger nécessaires ».

LA COMMUNAUTÉ IRLANDAISE

L'établissement des immigrants irlandais donne également lieu à des heurts et querelles. Ainsi, dans les années 1830, les Irlandais catholiques anglophones établis sur le territoire de Saint-Jean-Chrysostome exigent un curé anglophone. Ils menacent d'adhérer à la foi protestante si l'évêque ne le leur accorde pas[31]. Dans Saint-Gilles et Saint-Sylvestre, en 1851, les colons irlandais catholiques (1 081) et les colons canadiens de langue anglaise (1 569) dominent en nombre[32]. Les Irlandais, qui représentent alors à peine 23 % de la population totale, jouent un rôle indéniable dans les institutions paroissiales et municipales de ces localités. Certaines tensions dégénèrent d'ailleurs en conflits qui s'ajoutent à ceux qui opposent, au milieu du XIXe siècle, les Irlandais catholiques de Saint-Sylvestre et les Irlandais protestants des colonies voisines de Leeds et d'Inverness.

Pratiques de la vie quotidienne

On sait trop peu de choses sur la vie quotidienne des habitants de la région, notamment pour les XVIIe et XVIIIe siècles. À part ce qu'en rapporte Joseph-Edmond Roy, les études sur le sujet sont pratiquement inexistantes. Certaines pratiques nous sont toutefois connues par le biais d'études spéciali-

sées qui débordent le cadre régional. C'est le cas notamment du « métier » de sage-femme et du phénomène des guérisseurs. Ces personnages interviennent en effet aux moments importants de la vie, naissance, maladie et mort, et leurs pratiques sont révélatrices des conditions matérielles et de l'univers mental des habitants d'autrefois.

LA SAGE-FEMME

La sage-femmerie, bien organisée sous le Régime français, constitue un lien d'entraide particulièrement important dans les communautés rurales. Contrôlée par des lois et soutenue par les communautés de base, la sage-femme apporte un soutien indispensable aux femmes qui accouchent de nombreux enfants. Comme le signale Hélène Laforce, une naissance est « l'occasion où se rassemblent et se relaient parfois plus d'une dizaine de personnes[33] ». Les femmes du voisinage apportent alors leur secours et leur soutien psychologique en prenant en charge la famille et les tâches domestiques.

D'ailleurs, bien avant la venue du « chirurgien » et du médecin[34], c'est la femme la plus apte, « la plus expérimentée en la matière », qui acquiert le statut de sage-femme. Il en est ainsi de Françoise Brière, de Saint-Nicolas, qui pratique dans sa paroisse et dans celles de Sainte-Croix et de Saint-Antoine-de-Tilly entre 1712 et 1730[35]. C'est à cette époque que sont recensées pour la première fois les sages-femmes de la région : une à Saint-Antoine-de-Tilly, deux à Saint-Nicolas et une à Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy. Malgré l'envahissement graduel des chirurgiens puis des médecins dans l'univers de l'accouchement depuis le XIXe siècle, les sages-femmes conserveront longtemps le respect et la considération de leur communauté, particulièrement en milieu rural.

LE CHIRURGIEN

Ce n'est qu'à compter du milieu du XVIIIe siècle que les chirurgiens — ces praticiens qui se limitent généralement à des interventions mineures (saignées et lavements, accouchements, extractions de dent, luxations) — s'établissent dans les paroisses où se trouve une clientèle nombreuse et aisée. On retrace cependant, dans les archives, le passage d'un chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec, Jean Coustard, venu soigner un malade de la rive sud en 1714[36]. À la fin du Régime français, sont établis à Saint-Joseph les chirurgiens Jean-Pierre Maderan et Frédéric Pain. Il en est de même de Jean-Baptiste Donohue, présent à Saint-Henri en 1771-1772, de Antoine-Exupère Huard dit Dormicour, retracé à Saint-Nicolas entre 1772 et 1780, de Joseph Benoît Karch, établi à Saint-Antoine-de-Tilly entre 1783 et 1847, et de nombre d'autres[37].

LE MÉDECIN

Hormis Jean-Baptiste Blin qui débute sa carrière comme chirurgien mais qui a le statut de médecin au moment de son bref passage à Saint-Nicolas en 1780, on ne retrace la présence de ces praticiens dans la région qu'au début XIXe siècle. Auparavant, ils n'ont ni les effectifs ni de véritables intérêts à

s'établir dans les campagnes[38]. La situation est passablement modifiée au Bas-Canada en 1830 : 75 % des médecins pratiquent dans les campagnes[39]. Dans la région, quatre médecins sont établis dans les paroisses de Saint-Louis, de Saint-Jean-de-Deschaillons, de Saint-Henri et de Saint-Joseph ; on dénombre également deux chirurgiens, dont le chirurgien-seigneur de Saint-Antoine-de-Tilly[40].

LE GUÉRISSEUR

En l'absence du médecin, on a parfois recours aux guérisseurs et aux bons vieux « remèdes de bonne femme ». Car se guérir soi-même est certainement une pratique fort répandue, quoiqu'il est difficile d'en retracer les usages[41]. Qui n'a pas entendu parler des fonctions curatives des remèdes de grands-mères que sont la graisse d'ours, les rognons de castor, l'anis sauvage ou les extraits de plantes. Certains curés, comme Philippe Boucher de Pointe-Lévy et Pierre-Joseph Compain de la paroisse voisine de Beaumont, n'hésitent d'ailleurs pas à utiliser leur savoir afin de fournir des secours médicaux.

LES PRATIQUES OBSCURES

Si les interventions des sages-femmes, des chirurgiens et des médecins sont admises, on note l'existence de certaines pratiques, magiques celles-là, particulièrement réprimées par l'État et l'Église. Lorsque toutes les autres pratiques ont échoué, certains ont en effet recours à des personnages présumément détenteurs de secrets et de pouvoirs liés à la sorcellerie. En 1799, à Pointe-Lévy, après le refus du curé Masse de pratiquer un exorcisme, les parents d'une femme souffrant de convulsions font appel à une soi-disant « sorcière et magicienne de métier », Geneviève Bélanger[42].

L'Église ne tarde pas à réagir en réprimandant et en condamnant dans une lettre pastorale les habitants de Pointe-Lévy pour l'emploi de « remèdes criminels et superstitieux ». Le vicaire général Plessis fait alors une distinction intéressante entre la ville, familiarisée « avec ces sortes d'infirmités », et la campagne, encore empreinte de nombreuses croyances populaires et superstitieuses : « Mais dans les campagnes, surtout en certaines paroisses, on veut que ce soit un sort, que ce soit un mal donné, et lorsque les pasteurs, par crainte d'accréditer la superstition et l'ignorance, refusent de prêter leur ministère dans ces occasions, on a recours à des remèdes que Dieu défend et que la Religion réprouve[43] ».

À différentes époques, on retrouve des traces de ces pratiques dites « obscures ». Certaines sont d'ailleurs sujettes à des poursuites judiciaires. C'est le cas de Gilles François Paris, marié à Pointe-Lévy en 1702 à Marie-Louise Charpentier. Paris présente en septembre 1714 une supplique[44] à la Prévauté et l'Amirauté de Québec pour recouvrer l'argent promis par le seigneur Étienne Charest. Il y expose le fait que le seigneur eut recours à « La Madelaine », son

épouse, pour le guérir de ses maux. La Madelaine perd cependant son procès, le seigneur Charest ayant fait serment de n'avoir jamais rien promis.

Yves Phlem dit Yvon le Breton, qui demeure à Saint-Nicolas entre 1724 et 1727[45], doit, pour sa part, se défendre devant la justice des attaques des médecins et chirurgiens « accrédités » de l'époque. Le cas de Phlem est particulièrement intéressant puisqu'en ralliant à sa cause la population qu'il dessert, il démontre l'importance que l'on accorde à cette forme d'assistance. Dans le *Mémoire instructif* qu'il prépare pour sa défense, il cite plusieurs cas de guérisons réussies dont certains dans Lotbinière. Comme témoin favorable à sa cause lors de son procès, le curé de Lotbinière, Antoine Abrat, atteste que Phlem s'est rendu en février 1737 dans sa paroisse afin de prodiguer des soins à Mathurin LeMay, souffrant d'une blessure faite lors de la chute d'un arbre. Malgré les nombreux appuis de la population des deux rives du fleuve, le tribunal émet un jugement défavorable[46].

Certaines pratiques sont cependant réprouvées par les communautés et le « corps médical » qui n'hésitent pas à dénoncer les coupables. En 1802, Antoine Chrétien, de Saint-Henri, est poursuivi par la cour du Banc du roi pour avoir tenté de faire avorter Marie-Barbe Roy, enceinte de lui : « Chrétien La Seigna et lui dit de prendre de la Tisanne de rasinne de persie, de l'arbe a chât et de l'arbe St-Jean [afin de faire] periré Son Enfans[47] ». En 1832, Joseph Couture, de cette même localité, est condamné par les « Sessions hebdomadaires de la paix » pour pratique illégale de la médecine[48].

ENTRE LA RÉALITÉ ET LA LÉGENDE

Les activités illicites de certains individus donnent également lieu à des rumeurs, des contes et des légendes de toutes sortes. Il en est ainsi du meurtre commis par François Marois à Saint-Jean-Port-Joli en 1829. Son procès lui donne l'occasion de se confesser de « crimes bien plus graves ». Ces aveux feront couler beaucoup d'encre... En effet, ce Marois, que Joseph-Edmond Roy associe au fameux « docteur l'Indienne », reprend vie dans le roman de Philippe Aubert de Gaspé, fils, *Le chercheur de trésors* sous la forme d'un personnage sanguinaire de Pointe-Lévy. Louis Fréchette, dans *Originaux et détraqués*, souligne également le « vieux meurtrier Lanigan, resté vivant dans les souvenirs populaires sous le nom du ‹docteur Linguienne› [...] et dans le carnet des savants, sous celui du ‹docteur l'Indienne› [49] ». Ce personnage aurait commis plusieurs crimes alors qu'il pratiquait la charlatanerie à Pointe-Lévy au début du XIXe siècle[50].

Dans un chapitre de l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Joseph-Edmond Roy parle de ces légendes qui émerveillaient, de ces contes qui terrifiaient, de ces lieux peuplés de mystères, des arbres qui chantaient dans les bois de Sartigan, des pierres qui suintaient le sang sur les grèves où les Anglais avaient

débarqué en 1759, du feu follet, cette âme vagabonde de l'île d'Orléans, des tractations avec le diable en échange d'une âme pure, des jongleries des Amérindiens campés à la pointe de Lévy, du loup-garou du « village d'Arlaka » et des chercheurs de trésors de la pointe de Lévy...

Comme ailleurs au Québec, la région abonde de ces légendes qui rappellent des miracles accomplis par l'intercession des saints : guérison, aide matérielle et faveurs spirituelles obtenues, protection contre des calamités de toutes sortes. Eugène Renault rapporte dans ses écrits[51] cette légende d'une jeune Bretonne qui, après avoir perdu son fiancé en mer, fit élever une chapelle sur un rocher abrupt, à Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (Montmagny). Cet acte pieux accompli, souligne Roy, « la fiancée retourna à Québec, puis se fixa à la pointe de Lévy où elle se dévoua aux œuvres de charité[52] ». Cette légende ressemble étrangement, au dire de Roy, à la vie de Geneviève Charest, la fille du seigneur Étienne Charest, connue sous le nom de « Mademoiselle la veuve » et morte « en odeur de sainteté ».

Quelques œuvres littéraires du XIXe siècle relatent également des événements d'une autre époque qui ont frappé l'imaginaire collectif. Rappelons les faits relatifs à la soi-disant « sorcière » de Pointe-Lévy, Geneviève Bélanger, ou le procès de François Marois. Dans ses *Mémoires*, Philippe Aubert de Gaspé raconte une visite chez une sorcière, diseuse de bonne aventure, établie entre Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy et Beaumont. Dans ses *Anciens Canadiens*, il renforce à sa façon les croyances populaires autour du personnage de Marie-Josephte Corriveau. Condamnée à mort par un tribunal militaire anglais pour avoir assassiné son mari, cette femme fut pendue sur les plaines d'Abraham puis placée dans une cage de fer à la croisée des chemins à Pointe-Lévy, en 1764. L'événement anima les passions et l'imagination populaire au point d'engendrer, au fil des ans, cette légende qui lui attribue la mort de sept maris. William Kirby, auteur du roman *Le Chien d'or*, fera d'ailleurs de la Corriveau une empoisonneuse de profession.

Dans ce style littéraire qu'on lui connaît, Aubert de Gaspé relate à sa façon le spectre de la Corriveau qui vient hanter le « pauvre monde » :

> Vous l'avez vue vous-même, mes messieurs, quand j'avons quitté la Pointe-Lévis à une heure : elle était bien tranquille dans sa cage, la méchante bête, avec son crâne sans yeux ; mais ne vous y fiez pas : c'est une sournoise, allez ! si elle ne voit pas le jour, elle sait ben trouver son chemin la nuit pour tourmenter le pauvre monde.[...]
>
> Tout à coup au moment où il s'y attendait le moins, il sent deux grandes mains sèches comme des griffes d'ours, qui lui serrent les épaules : il se retourne tout effarouché ; et se trouve face à face avec la Corriveau[53].

été condamné par les autorités religieuses et civiles et pendu le 7 octobre 1661[55].

Si les croyances populaires inquiètent le clergé, celui-ci, en revanche, interprète comme des punitions de Dieu les guerres et tous les fléaux naturels que sont les tremblements de terre (1663), les épidémies et les disettes découlant de l'invasion de chenilles (1692) ou de sauterelles (1797), de la sécheresse (1722) ou de gelées tardives (1751), les phénomènes célestes dont les cas de grandes noirceurs entre 1780-1790[56]. Ce sont là des prétextes pour inciter les habitants à une plus grande ferveur religieuse. Les prières publiques, les saluts et expositions au saint Sacrement, les processions religieuses et les messes se multiplient.

En 1780, l'évêque de Québec mentionne aux habitants de Sainte-Croix les moyens « de réparer l'outrage fait à notre seigneur et de détourner les fléaux de sa colère que les crimes sont capables d'attirer sur la paroisse[57] ». Lorsqu'une invasion de sauterelles détruit presque toutes les récoltes à l'est de la rivière Etchemin, en 1797, plusieurs paroissiens croient à de vilains sortilèges et à la colère de Dieu. L'évêque engage alors son clergé « à faire sentir le plus que vous pouvez à vos paroissiens que les fléaux dont Dieu les afflige est la juste punition de leur infidélité[58] ».

Le cadre paroissial et la vie religieuse

Le 12 avril 1648, Guillaume Couture et ses compagnons de travail assistent à la première messe célébrée sur les rives de la seigneurie de Lauzon par le Jésuite Pierre Bailloquet. À compter de 1650, suite à la donation d'une terre par le seigneur de Lauzon, les Jésuites s'engagent à assister spirituellement les habitants de la seigneurie. En 1682, Mgr de Laval divise les « missions du sud », jusque-là desservies par un missionnaire. Ce dernier, Thomas Morel, conserve le territoire à l'est de la rivière du Sud (Montmagny) alors que l'abbé Claude Volant, de la mission Saint-Claude, dessert les habitants localisés entre la rivière du Chêne et Berthier-en-Bas.

L'établissement du cadre paroissial

Les travaux de construction d'une église à Pointe-Lévy sont entrepris en 1675. Le 5 juillet 1679, les habitants assistent au premier mariage inscrit dans les registres de la paroisse, celui de Jean Condé et de Marie ~~Albert~~. À l'occasion d'une visite pastorale dans les missions du sud, en 1686, Mgr de

Saint-Vallier mentionne qu'il a vu « l'emplacement du presbytère qu'on espérait construire de pierres, auprès d'une chapelle qui est une des plus propres et des mieux bâties du Canada et qui est dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Joseph, patron de la Nouvelle-France[59] ». Dès la fin du XVIIe siècle, les habitants et seigneurs des autres seigneuries entreprennent des démarches pour la construction de leur église : Saint-Nicolas en 1690, Saint-Louis en 1693 et Sainte-Croix en 1694.

Carte générale des paroisses et des missions établies des deux côtés du fleuve, vers 1750.
(Service historique de l'armée, Vincennes, France, 7B68, Copie des ANC).

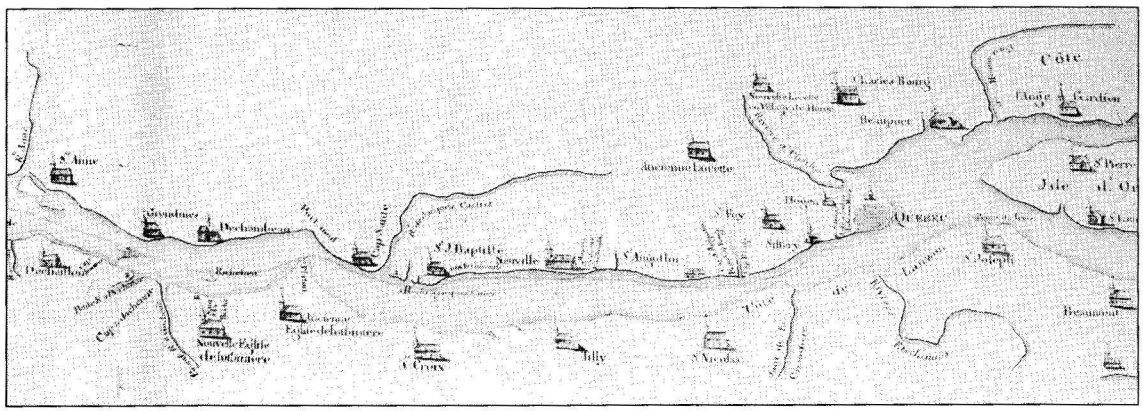

L'établissement du cadre paroissial n'est pas toujours harmonieux. Des tensions, des contradictions et des querelles accompagnent souvent la création d'une paroisse, la construction ou la réparation de l'église.

Les curés de campagne

Tout comme leurs prédécesseurs, les curés du XVIIIe siècle ont cette mentalité d'Ancien Régime héritée de la société française. Fortement élitistes, ils sont très respectueux de l'ordre établi. Instruits et convaincus de leur supériorité sur le peuple, ils savent défendre leurs droits et leurs privilèges. En 1675, suite à une querelle de préséance, le missionnaire Thomas Morel, de la pointe de Lévy, n'hésite pas à se soustraire aux ordres du Conseil souverain, la plus haute instance de la colonie, et exige que son cas soit référé à l'officialité diocésaine. Accusé de mépris d'autorité et emprisonné durant près d'un mois, il est finalement relâché[60].

Tableau 8.1
Ouverture des paroisses de Lévis–Lotbinière, 1679-1850

Paroisse	Détachée de	Érection canonique	Érection civile	Ouverture des registres	Première chapelle ou église
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy		1694	1722[1]	1679	1675
Saint-Nicolas		1694	1722[1]	1694	1690
Saint-Antoine-de-Tilly		1702	1722[1]	1736	1702
Sainte-Croix		1721	1722[1]	1729	1694
Saint-Louis-de-Lotbinière		1724	1722[1]	1692	1693
Saint-Jean-Baptiste-de-Deschaillons		1825[2]	1835	1741	1751
Saint-Gilles-de-Beaurivage	Sainte-Croix	1828	1835	1843	1799
Saint-Jean-Chrysostome	Saint-Joseph	1828	1835	1830	1830
Saint-Sylvestre	Saint-Joseph	1828	1835	1829	1829
Saint-Henri-de-Lauzon	Sainte-Croix, Saint-Antoine	1833[3]	1842	1780	1745
Saint-Flavien		1834	1843	1856	1848

1. L'Acte concernant les érections civiles des paroisses date de 1831 (I, Guill. IV, chap. 51). Le 3 mars 1722, l'Arrêt du Conseil d'État détermine les limites de ces paroisses.

2. L'érection en paroisse du 23 août 1737 (AAQ, 12A, *Registre des ins. ecc.*, vol. B.F. 308r) par le chanoine de Miniac, en l'absence de l'évêque de Québec retourné en France, fut révoquée.

3. Le premier décret canonique du 28 septembre 1825 fut annulé.

Sources : AAQ, dossiers des paroisses ; Hormisdas Magnan, *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, L'Imprimerie d'Arthabaska inc., 1925 ; monographies paroissiales.

Le curé partage le pouvoir local avec le seigneur ou ses représentants. Son rôle déborde toutefois le domaine strictement ecclésiastique. Principal administrateur des biens de la fabrique, il voit à la tenue des registres et à la perception de la dîme. S'attribuant un rôle de protecteur, il s'occupe des pauvres, agit comme notaire, comme avocat, veille à l'enseignement. Bâtisseur d'églises et de presbytères, il n'hésite pas non plus à investir dans la splendeur des lieux de culte.

DES PAROISSIENS RÉCALCITRANTS

Malgré son autorité, il est confronté à l'esprit d'indépendance, à l'indocilité et à l'entêtement des habitants des campagnes. Pehr Kalm écrira de l'habitant canadien qu'il est « fier et hautain ». Certains curés de la région ont d'ailleurs à se plaindre de l'irrespect de leurs paroissiens : Pierre-Joseph Resche, qui dessert les paroisses de Saint-Antoine-de-Tilly et de Saint-Nicolas, doit débattre avec eux de sujets litigieux comme la reconstruction des édifices

religieux et la dîme. Les affrontements dégénèrent à un point tel que les intendants Bégon et Dupuy émettent, entre 1721 et 1727, quatre ordonnances afin d'obliger les habitants à payer leur dîme et autres dus[61].

La Conquête marque un tournant décisif dans l'évolution du clergé « canadien ». Les problèmes grandissants de recrutement — les effectifs avant 1760 proviennent en grande partie de la France — et l'augmentation de la population ont notamment des conséquences importantes sur la tâche du clergé : de 350 fidèles par prêtre en 1759, on passe à plus de 1 800 en 1830[62]. Généralement moins instruit que le clergé français du XVIIIe siècle et visiblement plus soumis, le clergé canadien se fait remarquer pour ses vertus chrétiennes et son zèle pastoral. Joseph-Edmond Roy décrit le curé du début du XIXe siècle comme un prêtre à la vie exemplaire et fidèle aux devoirs de sa charge.

Maître-autel de l'église de Saint-Étienne. Il a été sculpté en 1749-1751 pour l'église de Saint-Nicolas par les frères François-Noël et Jean-Baptiste-Antoine Levasseur. (ANQ-Q, Fonds Inventaire des œuvres d'art, Cote E6-8/5772-A-10, Photo Gérard Morisset, 1945).

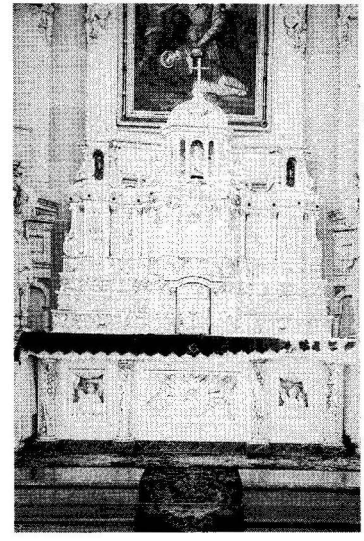

Les curés n'ont cependant pas pleine autorité sur leurs ouailles et sont confrontés à des conflits de toutes sortes. En novembre 1771, des habitants de Saint-Louis-de-Lotbinière sont excommuniés pour leur conduite « impie ». En plus de demander le retrait du curé de la paroisse, ces habitants mentionnent dans une requête adressée à l'évêque « qu'ils aiment mieux ne point avoir de curés. Et qu'ils ferons [sic] eux mêmes l'Office[63] ». Il n'en fallait pas plus pour soulever la colère de l'évêque. La situation semble particulièrement plus difficile dans les coins populeux et grouillants du littoral. Déjà, en 1799, Michel Masse, curé de Pointe-Lévy, signale les principaux abus dans sa paroisse : « les passages à Québec les dimanches et fêtes, les charriages qui roulent ces dits jours sans nécessité, la fréquentation des cabarets, les jurements et les fraudes dans les marchés[64] ».

Au cœur des débats de la société rurale d'alors, les curés consacrent des efforts à atténuer les heurts qu'entraînent les conflits de personnalité, les droits de préséance, les dissensions quant à l'implantation d'écoles, les querelles autour de la construction de nouveaux édifices religieux ou des travaux de réparation[65]. Ainsi, en 1802, les habitants de Saint-Joseph refusent au curé, aux syndics et aux marguilliers l'utilisation de l'argent de la fabrique pour des travaux à l'église et au presbytère[66].

LES PRISES DE POSITION

Convaincus que l'Église catholique est la seule institution capable de protéger les droits de la population canadienne-française, certains curés n'hésitent pas à prendre position : en 1828, le curé Dufresne, de Saint-Nicolas, signifie la fin de son abonnement au *Mercury* parce que ce journal montre « un souverain mépris pour les Canadiens, pour la religion catholique, pour notre pays qu'il avoit voulu asservir par la tyrannie la plus arbitraire et par conséquent la plus cruelle[67] ». D'ailleurs, le curé Dufresne, tout comme son confrère le curé

Raby de Saint-Antoine-de-Tilly, se mêle à l'occasion de politique. Alors que le premier doit se défendre en 1831 d'être un partisan dévoué du député Louis Lagueux[68], un patriote, le second propose secrètement, en prévision des élections générales de 1834, « à John Neilson, bien connu pour ses idées modérées, d'organiser avec le concours de plusieurs collègues de la région son élection dans le comté de Lotbinière[69] ».

En 1831, un projet de loi visant l'introduction des notables dans les assemblées de fabrique entraîne un conflit important entre le clergé local, certains députés et des notables. Le problème prend sa source dans cette proposition qui est d'admettre légalement les notables à l'élection des marguilliers et à la reddition des comptes. Dans la mesure où ce projet serait adopté, les marguilliers, et plus particulièrement le curé, perdraient le contrôle exclusif de l'administration de la fabrique.

L'église de Saint-Louis-de-Lotbinière, construite en 1818, a été classée monument historique en 1957 et déclarée lieu historique en 1965. (ANC, Photo J.-W. Michaud, PA- 38879).

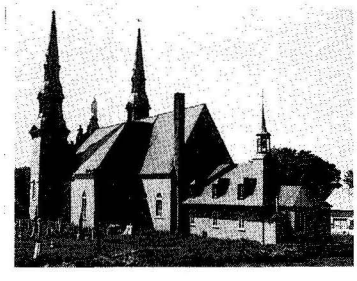

Ce projet crée certains remous dans la région. À Saint-Louis, on conteste l'élection de marguilliers dans une assemblée où les notables n'ont pas été convoqués. Des habitants sont cependant favorables à l'introduction légale des notables aux assemblées de fabrique d'autant plus que cette pratique semble avoir déjà cours[70]. Pour sa part, le curé Masse demeure « persuadé qu'il en résulterait beaucoup de mal et de grands désordres ; les méchants prétendraient être aussi notables que les bons, cabaleraient pour se faire élire. Les bons se retireraient, et tout deviendrait anarchie et confusion[71] ». L'opinion du curé Dufresne est claire : « les habitants notables ne doivent être admis en aucun cas aux assemblées de fabrique[72] ». De son avis, les trente marguilliers de la paroisse qui participent aux assemblées sont suffisamment nombreux pour cette paroisse de 2 000 âmes. Voté à la Chambre, le projet est finalement rejeté au Conseil législatif.

Les pratiques de piété

ENTRE LE SACRÉ ET LE PROFANE

L'observation des pratiques de piété et de l'aumône, des confréries et des associations pieuses ainsi que des attitudes devant la mort permet de saisir les comportements religieux et profanes au sein de la population. L'impiété, l'irréligion et l'intempérance, condamnées par l'Église, sont signalées occasionnellement par le clergé régional[73]. Ainsi, en 1780, l'évêque de Québec adresse une lettre pastorale aux habitants de Sainte-Croix pour les « impiétés, les sacrilèges, les profanations, les horreurs commises d'enivrement dans l'église[74] ».

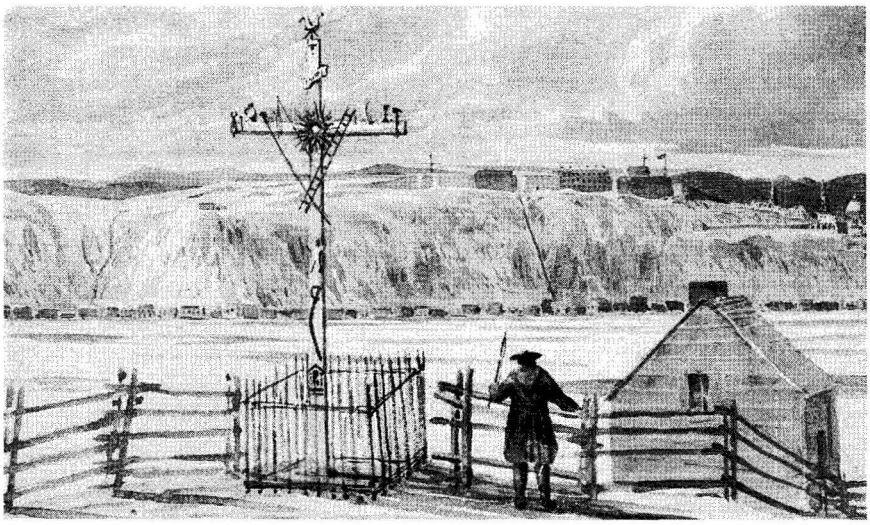

Croix de chemin en haut de la côte du Passage, 1836. (Philippe John Bainbrigge, ANC, C-11898).

Par contre, le curé de Saint-Nicolas signale la dévotion religieuse de ses paroissiens en mentionnant que rares sont ceux qui n'assistent pas aux vêpres[75]. Selon l'historienne Marie-Aimée Cliche, les grandes fêtes religieuses s'accompagnent généralement de réjouissances profanes qui conservent, au moins jusqu'à la fin du Régime français, le « caractère d'une joyeuse kermesse à laquelle les curés eux-mêmes se mêlaient souvent[76] ».

ENTRE BIEN ET MOINS BIEN NANTIS

L'aumône fait également partie des devoirs religieux. Encadrée par le clergé et répondant aux préceptes de l'Église, cette pratique constitue une forme de solidarité envers les groupes défavorisés, menacés de misère[77]. En prévision de la répartition de ses biens, le seigneur Étienne Charest prend des dispositions particulières pour les plus démunis[78]. Dans un rapport sur l'état spirituel de ses paroissiens, le curé de Saint-Nicolas reconnaît une grande qualité chez ces derniers : « Beaucoup de zèle à s'entre-assister généralement dans les besoins de la vie[79] ». En 1771, le curé Gatien, de Lotbinière, porte la cause d'un excommunié devant l'évêque à condition que ce dernier fasse aumône à une famille pauvre de la paroisse[80].

Les quêtes de la tasse (dimanche et jour de fête), de l'Enfant-Jésus (en janvier), les quêtes spéciales (ornements de l'église, entretien des édifices), le tronc placé près de la porte de l'église et la criée des âmes constituent différentes formes d'aumône. Selon Marie-Aimée Cliche, les « paroisses les plus anciennes et les plus peuplées, comme Québec et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, réussissaient probablement à subvenir à leurs propres besoins, car elles n'organisaient que rarement ou jamais de quêtes en dehors de leurs frontières[81] ».

LES ASSOCIATIONS

Fortement contrôlées par le clergé, les associations pieuses et les confréries religieuses — dont huit implantées en Nouvelle-France sous le Régime français —sont des institutions qui attirent les fidèles soucieux du salut de leur âme. Fondées pour la plupart à Québec, elles se répandent rapidement dans les paroisses de campagne. Ces confréries et associations pieuses sont généralement dirigées par des élites, alors que le membership demeure à la portée de tous et est représentatif de tous les milieux.

Dès la fin du XVIIe siècle, des habitants de Saint-Nicolas et de Pointe-Lévy sont inscrits dans les registres de la confrérie du Scapulaire[82]. Celle du Saint-Rosaire et de la Sainte-Famille est établie à Pointe-Lévy en 1694. Des paroissiens de Saint-Antoine-de-Tilly (1702), de Sainte-Croix (1721) et de Saint-Louis (1724) sont également mentionnés dans des registres de confréries religieuses[83]. À la fin du XVIIIe siècle, le curé Berthiaume, de Pointe-Lévy, fonde plusieurs institutions dévotes dans sa paroisse, dont celle pour les âmes du purgatoire en 1784. Enfin, dans les premières décennies du XIXe siècle, un autre type d'association prend forme : la société de Tempérance pour contrer l'ivrognerie. Les curés de Saint-Nicolas et de Saint-Jean-Chrysostome deviennent, dans les années 1830, de « vaillants apôtres de la tempérance »[84].

Le pluralisme religieux

Contrairement aux francophones, massivement catholiques, la minorité anglophone résidant dans la région depuis le début du XIXe siècle n'est pas du tout homogène. En effet, les Anglais, les Écossais et les Irlandais n'ont pas tous la même appartenance religieuse. C'est probablement l'une des raisons qui expliquent le peu de cas que semble faire le clergé catholique vis-à-vis une éventuelle « menace protestante » : en 1831, la population régionale est à 97 % catholique. De plus, outre les Irlandais, qu'on associe plus facilement aux milieux ouvriers et aux colons du sud du comté de Lotbinière, les membres de la communauté anglophone sont particulièrement actifs dans le milieu des affaires et généralement bien perçus et acceptés.

LES PREMIERS TEMPLES

Robert Raby Burrage est le premier révérend de l'Église d'Angleterre (anglican) à Pointe-Lévy. Il est nommé en 1819. Compte tenu des demandes pressantes, son ministère s'étend rapidement aux protestants des paroisses environnantes : Saint-Henri, Bélair (près de Breakeyville) et Saint-Nicolas[85]. En 1820, les anglicans sont assez nombreux pour qu'on érige une première chapelle, la Holy Trinity, à l'angle des rues Wolfe et Notre-Dame (Guenette), dans la ville d'Aubigny (Lévis). Des chapelles protestantes seront également érigées à Saint-Gilles (1830), à New Liverpool (1841), à Saint-Sylvestre (1844) et une seconde à Lévis (1848).

Au recensement de 1832, on dénombre dans la région 495 membres appartenant à l'Église d'Angleterre — dont près de la moitié (217) dans la seule paroisse de Saint-Sylvestre — et 149 membres répartis entre les autres sectes protestantes : Églises d'Écosse, presbytérienne, méthodiste et baptiste. Les membres de cette dernière ainsi que ceux d'autres dénominations non mentionnées dans le tableau 8.2 sont très peu présents dans la région : 6 en 1832 et 18 en 1851.

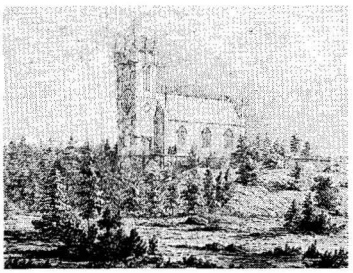

Église épiscopalienne à Pointe-Lévy, vers 1847-1848. (George Seton, Royal Ontario Museum, 953.132.50).

Quoique révélatrices de cette faible présence des confessions religieuses autres que catholique, ces statistiques ne permettent cependant pas d'évaluer la proportion des Irlandais catholiques anglophones résidant sur le territoire. On sait toutefois, grâce à une requête adressée à l'évêque de Québec le 27 mars 1830, que bon nombre de représentants de cette communauté sont établis à Etchemin ; on retrouve parmi les pétitionnaires des noms irlandais comme McNaughton, Hickay, Clancy, Quinn, McLaughlin, Mooney et Henry.

Tableau 8.2

La représentation des Églises protestantes de Lévis–Lotbinière en 1832 et 1851

	Lévis		Lotbinière		Région	
Église	**1832**	**1851**	**1832**	**1851**	**1832**	**1851**
Église d'Angleterre	183	358	312	584	495	942
Église d'Écosse	13	121	81	–	94	121
Église presbytérienne	3	–	25	283	28	283
Église méthodiste	–	22	21	159	21	181
Église baptiste	–	3	6	–	6	3
Autres	–	–	–	15	–	15
Ensemble	199	504	445	1 041	644	1 545

Sources : Recensements du Bas-Canada 1832, 1851-1852 ; « Récapitulation par districts et comtés des retours du dénombrement des habitants du Bas-Canada... durant l'année 1844 », *JCAC*, 1846, app. D.

CONCENTRATION PROTESTANTE DANS LOTBINIÈRE

Le recensement de 1851 signale que la quasi-totalité des presbytériens (282) et des méthodistes (158) de Lotbinière ainsi que 70 % des membres de l'Église d'Angleterre (410/584) de ce comté sont établis à Saint-Sylvestre. Les catholiques de cette paroisse représentent cependant 77 % de la population totale. Pour sa part, Saint-Gilles réunit 136 membres de l'Église d'Angleterre, un presbytérien et un méthodiste ; on y dénombre 922 catholiques (87 %). Ces deux paroisses de Lotbinière regroupent à elles-seules 65 % des non catholiques de la région alors que celles de Notre-Dame-de-la-Victoire et de Saint-Jean-Chrysostome en recueillent 27 %. Quoique significative dans cer-

taines localités, la représentativité des confessions religieuses autres que catholique, demeure peu importante dans l'ensemble de la région en 1851 : 1 545 sur 32 166, soit 5 % des pratiquants.

Malgré la bonne entente qui semble régner entre les différentes communautés, les émigrants irlandais comme les britanniques se marient rarement avec des francophones catholiques. Selon Joseph-Edmond Roy, c'est à peine si on recense 10 mariages entre Irlandais et Canadiens français dans la seigneurie de Lauzon entre 1760 et 1840. Une seule union impliquant un catholique (Marc Bégin, tanneur) et une protestante (Jane Ramsey) est contracté devant un ministre protestant le 5 octobre 1840. Le clergé catholique prend d'ailleurs un soin particulier à décourager les mariages mixtes. Contrairement aux immigrants allemands de la fin du XVIIIe siècle, de confession catholique, les Irlandais et les Britanniques, catholiques ou protestants, ne s'intègrent pas aussi facilement[86].

L'éducation : le domaine de l'Église coloniale

L'Église joue un rôle prédominant dans la mise sur pied des établissements scolaires. En effet, si on exclut quelques initiatives laïques, la création des écoles primaires dépend entièrement du clergé. C'est le curé qui assure la direction des écoles de sa paroisse. Il surveille étroitement l'enseignement religieux qui y est dispensé et recrute les meilleurs éléments qui recevront, parfois à ses propres frais, un enseignement secondaire prodigué en dehors de la région.

L'enseignement primaire connaît cependant de profondes modifications au début du XIXe siècle. Encouragé notamment par les membres de la bourgeoisie anglaise, l'État tente de prendre le contrôle des établissements scolaires en votant des lois en 1801, 1824, 1829 et 1836. En fait, l'éducation subit les contrecoups des transformations et des malaises économiques de l'époque ; l'élite s'intéresse aux profits qu'elle retirerait de l'instruction des masses...

L'éducation avant 1800

Avant 1800, l'enseignement primaire se déroule dans le cadre paroissial et est dispensé par les prêtres puis par des maîtres ambulants, sous la surveillance des premiers. Dans une lettre circulaire adressée aux curés en 1691, Mgr de Saint-Vallier recommande d'ailleurs de n'accepter « aucun maître

d'école qui ne soit de bonnes mœurs et qui n'ait fait devant vous la profession de foi. Nous ne désirons pas qu'il prenne soin d'instruire les filles, mais seulement les garçons[87] ». Sous le Régime français, on ne connaît que trois écoles latines (pour les garçons) de campagne organisées par des curés : ce sont celles de Pointe-Lévy, à la fin du XVIIe siècle, de Saint-Joachim et de Château-Richer, au début du XVIIIe.

L'ÉCOLE DU CURÉ BOUCHER

Entre 1694 et 1704, le curé Philippe Boucher, de Pointe-Lévy, forme douze élèves pour le petit séminaire de Québec. Ses deux premiers, Louis Comporté et Louis Mercier, plus tard curé de Beaumont, entrent au séminaire en 1695. L'école du curé Boucher semble acquérir rapidement une bonne renommée. Alors que l'école de Saint-Joachim est rapidement transférée à Château-Richer en 1702, celle de Pointe-Lévy semble disparaître en 1704. Il faudra attendre le milieu du XVIIIe siècle pour retrouver la mention de petites écoles dans la région : à Saint-Antoine-de-Tilly en 1744 et à Pointe-Lévy en 1748.

Outre les efforts du curé Boucher, il faut noter la contribution de quelques instituteurs laïques : Jean-Pierre Roy à Saint-Antoine-de-Tilly avant 1744, Charles Valin à Pointe-Lévy en 1748, Pierre Dumas à Lotbinière en 1792 et Jean-Baptiste Forcade de Rittberg, un ancien mercenaire allemand, à Saint-Henri en 1796. Grâce à une annonce publiée par Pierre Dumas dans *La Gazette de Québec* du 5 avril 1792, nous savons que, outre l'étude de la religion qui constitue la base de l'instruction, l'enfant apprend à lire, à écrire et à compter en plus de recevoir les rudiments de la langue latine. De plus, signale-t-il, « les parents [...] peuvent être assurés qu'en leur procurant des connaissances littéraires, il s'attachera avec le plus grand soin à développer en eux le germe de ces qualités respectables, qui forment le bon chrétien, le sujet fidèle, et le citoyen vertueux ».

LES « COLPORTEURS DE L'INTELLIGENCE »

Quelquefois, des notaires ambulants vont de maison en maison enseignant les notions les plus rudimentaires et faisant les contrats. Puis, des maîtres d'école les imitent, se faisant eux aussi « les colporteurs de l'intelligence[88] ». Les enfants et parfois même les adultes profitent ainsi de leur savoir en apprenant à lire, à écrire et à compter. Dans les seigneuries éloignées, les enfants ne reçoivent guère plus que quelques notions de catéchisme transmises par les missionnaires de passage.

LES OBSTACLES

Dans son mandement de 1789, Mgr Hubert, évêque de Québec, décrit la situation de l'instruction dans les campagnes avant 1800 :

> La rudesse du climat de ce pays, la dispersion des maisons dans la plupart de nos campagnes, la difficulté pour les enfants d'une paroisse de se réunir tous dans un même lieu, surtout en hiver, aussi souvent qu'il le faudrait pour leur instruction, l'incommodité pour le précepteur de parcourir successivement,

> chaque jour, un grand nombre de maisons particulières, voilà les obstacles qui ont rendu inutiles les soins de plusieurs curés que je connais et leurs efforts pour l'instruction de la jeunesse dans leurs paroisses[89].

Mais outre l'isolement des habitants et les rigueurs du climat, mentionnons également la rareté de maîtres qualifiés, le manque de motivation des parents et, notamment, les conséquences néfastes de la Conquête sur l'éducation. Ainsi, les habitants de Pointe-Lévy et de Saint-Antoine-de-Tilly, qui avaient manifesté beaucoup de zèle pour la fondation de leur école respective avant 1760, les délaissent après la Conquête[90].

Se basant sur les signatures dans les actes notariés et religieux de l'époque, Joseph-Edmond Roy signale que les premiers colons venus de France et installés à Lauzon possèdent « en général une bonne instruction élémentaire », contrairement à ceux d'après 1760 qui semblent avoir « oublié totalement l'art d'écrire ». En 1800, « c'est à peine si, dans toute la seigneurie, on aurait pu trouver cinq ou six personnes capables d'exprimer passablement leur pensées [sic] par écrit et de faire les règles les plus communes de l'arithmétique[91] ». Cette observation de Roy est corroborée par le curé Berthiaume qui, dans une lettre adressée à l'évêque en 1791, stipule que : « Des jeunes enfants qui sussent lire peut-être et écrire un peu, je crois qu'on pourrait trouver quelques-uns dans la Pointe-Lévi, mais qui voulussent se livrer aux inquiétudes et à la solitude du collège, je ne crois pas qu'on en put trouver un seul[92] ».

L'Institution royale et la Loi des écoles de fabrique

Le 8 avril 1801, la Chambre d'assemblée du Bas-Canada adopte l'Acte pour l'établissement d'écoles gratuites et l'avancement des sciences dans cette province. C'est le premier effort tenté par le gouvernement pour établir un système scolaire dans les paroisses du Bas-Canada. Parce que cette loi place les écoles « royales » sous la responsabilité de maîtres, de commissaires et de syndics nommés par le gouverneur, le clergé s'y oppose. Ce mouvement d'opposition a un tel succès du côté francophone qu'à peine une douzaine d'écoles y seront créées.

En 1824, une nouvelle loi autorise les fabriques à consacrer le quart de leur budget à la création et à l'entretien d'écoles[93]. Mais l'apathie de la population et le manque de ressources des fabriques ont vite fait de rendre cette loi inapplicable. En 1830, on ne compte qu'une soixantaine d'écoles de fabrique pour tout le Bas-Canada. Aucune n'est recensée dans la région alors que trois ont été établies sous la loi de l'Institution royale.

Grâce à l'initiative de John Caldwell et de quelques notables dont le capitaine de milice Louis Martin, une première école royale est ouverte en 1805

à Pointe-Lévy. François Malherbe, qui y enseignera pendant 15 ans, y accueille une quinzaine d'enfants, garçons et filles[94]; Pierre Romain et J. A. L'Hérault lui succéderont. À Saint-Antoine-de-Tilly, Félix Victor prend en charge en 1810 l'école royale alors qu'à Saint-Nicolas, un maître de langue anglaise, Ignace McDonald, enseigne aux jeunes enfants de la paroisse à partir de 1816[95]. Le programme est le même que celui que l'on connaissait sous le Régime français: la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Mais alors que Malherbe n'enseigne qu'en français, MacDonald forme ses élèves dans les deux langues[96].

L'ABSENTÉISME

Tout comme par le passé, les rigueurs des saisons, les absences causées par les travaux pressants de l'agriculture, l'éloignement des domiciles et l'insouciance des parents nuisent à la fréquentation scolaire. Le révérend Burrage, dans une enquête sur l'Institution royale qu'il dirige en 1824, ne signale-t-il pas que le « maître d'école à la Pointe Lévi a rarement plus de la moitié de ses écoliers présents à l'école, et il lui est impossible de les faire venir plus régulièrement[97] ».

Malgré ces difficultés, l'instruction est bien perçue: « Il y a cinquante ans, écrit Pamphile Lemay vers 1885, celui qui savait lire dans les lettres fines, et labourer son champ, ou cogner un clou sans dommages pour ses doigts, était fort considéré. Si avec cela, il pouvait écrire, on disait de lui, dans le canton : il est bien instruit[98] ». Au dire de Louis Fréchette, la personne instruite « jouissait d'une considération toute particulière dans son entourage[99] ». Mais ce n'est qu'avec la Loi des écoles des syndics que l'éducation prendra son essor.

La Loi des écoles des syndics

La Loi des écoles des syndics ou d'assemblée, votée en 1829, prévoit cette fois une aide importante de l'État allant jusqu'à la moitié du coût d'achat ou de construction d'une école. Elle assure également aux instituteurs et institutrices un traitement annuel de 20 livres et une allocation de 10 chelins par enfant pauvre. En 1830, on place les écoles sous le contrôle immédiat de la Chambre (députés et syndics de paroisses), d'où le nom de « loi des écoles d'assemblée ». Cette loi n'écarte pas le curé qui peut se faire élire syndic et même président d'école[100].

Renouvelée en 1832 et en 1834, elle est abolie en 1836, suite au refus du Conseil législatif d'en adopter le renouvellement. C'est Mgr Lartigue qui, profitant du mauvais climat politique entre la Chambre d'assemblée, à majorité canadienne-française, et le Conseil législatif, composé surtout d'anglophones, fait pression pour la faire abroger. L'éducation, de l'avis du clergé, doit relever de l'Église et non de l'État. À cette date, on compte près de 1 400 écoles de syndics au Bas-Canada.

Tableau 8.3

Écoles élémentaires et inscriptions scolaires, 1832

Paroisse	Nombre d'écoles	Enfants inscrits[1] Garçons	Filles	Total	Population totale des enfants	% d'enfants inscrits
Pointe-Lévy	9	223	156	379	669	56,6
Saint-Jean-Chrysostome	4	74	75	149	421	35,4
Saint-Nicolas	7	138	139	277	521	51,6
Saint-Henri	8	166	128	294	904	32,5
Saint-Antoine	8	133	137	270	534	50,6
Sainte-Croix	10	175	180	355	450	78,9
Lotbinière	12	225	233	458	599	76,5
Saint-Jean-Deschaillons	3	51	43	94	169	55,6
Saint-Gilles	1	22	13	35	97	36,0
Saint-Sylvestre	6	107	105	212	312	68,0
Total	**68**	**1 314**	**1 201**	**2 515**	**4 676**	**53,8**

1. Enfants âgés de 5 à 14 ans.

Sources : *Recensement du Bas-Canada 1832.*

Ainsi, à Saint-Louis, en 1828, on ne signale qu'une école, « soutenue presqu'aux seuls frais de Louis Legendre, écuyer », et « au moins cent enfans qui sont, dans les circonstances présentes, entièrement privés d'éducation[101] » ; en 1832, on mentionne 12 écoles en opération. Dans cette localité comme dans celle de Sainte-Croix, c'est plus de 75 % des enfants d'âge scolaire qui y sont alors inscrits. Un rapport du Comité permanent sur l'éducation signale d'ailleurs que le comté de Lotbinière, tout comme ceux de Montmorency, de Stanstead et de Sherbrooke, « sont les seuls sur 41 où presque tous les Enfans d'un âge convenable, vont à l'École[102] ». Le non renouvellement de la loi de 1829 entraîne, dans la seule année scolaire 1835-1836, la fermeture de 77 écoles des comtés de Dorchester et de Lotbinière[103]. Celles qui subsistent le doivent aux efforts du clergé et d'un petit nombre d'habitants.

LA PROTESTATION

Il faut attendre les années 1840 pour que soient introduites de nouvelles lois scolaires (1841, 1845 et 1846) partageant les charges entre le gouvernement et la population locale. Les paroisses se divisent désormais en arrondissements scolaires. Par une taxe sur la propriété foncière ou par contribution mensuelle des parents, les commissaires élus pourvoient au financement des écoles publiques. Ce principe de taxation est cependant mal perçu ; dans certaines localités, la population se révolte en brûlant les écoles ou en les fermant (guerre des Éteignoirs). En 1842, les habitants de Saint-Jean-Chrysostome, de Lotbinière, de Pointe-Lévy, de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine-de-

Tilly déclarent leurs écoles indépendantes des commissaires. Seules, les sept écoles de Saint-Henri sont placées sous le contrôle de ces derniers[104].

À la fin des années 1840, le mouvement de protestation s'est apaisé : toutes les écoles élémentaires sont désormais dirigées par des commissaires élus[105]. La forme de financement instaurée en 1841 est là pour demeurer : une loi de 1849 maintient ce principe et, en 1855, les contributions locales représentent déjà quatre fois les sommes versées par l'État.

La scène politique

L'Acte constitutionnel de 1791 est un événement capital dans l'histoire politique canadienne. La période qui va de l'avènement du parlementarisme au mouvement insurrectionnel de 1837-1838 est l'une des plus mouvementées. Ponctuées de crises économiques, politiques et sociales, ces décennies voient le passage d'une société repliée sur elle-même à une société plus ouverte sur le monde. Ces crises sont reliées à l'instabilité de l'économie pendant cette période : prospérité jusqu'en 1802, années difficiles de 1803 à 1814, crise globale de 1815 à 1823. Cette instabilité grandissante se transpose dans les affrontements politiques qui se terminent par les révoltes des Patriotes de 1837 et 1838. Le nouvel appareil parlementaire mis en place à la fin du XVIIIe siècle devient donc la scène privilégiée par les groupes sociaux qui se disputent le leadership de la société canadienne. L'Acte d'Union de 1840 viendra finalement réunir le Bas et le Haut-Canada sous la dénomination de « province du Canada ».

La mise en place du système politique et les premières élections

L'Acte constitutionnel de 1791 divise le territoire en deux provinces distinctes : le Bas-Canada et le Haut-Canada, le territoire de la première coïncidant pour ainsi dire avec le Québec actuel. Dans chacune de ces provinces, on crée une assemblée élective, la Chambre d'assemblée, responsable, avec le gouverneur et le Conseil législatif, de la fonction législative. Les députés de la Chambre sont élus pour quatre ans, à la majorité des voix, par des citoyens et citoyennes[106] âgés de vingt et un ans, sujets britanniques et possédant une propriété[107]. Le Conseil législatif, non électif et subordonné au gouverneur et au gouvernement impérial, représente pour sa part « l'élément aristocratique de la société[108] ». Enfin, le Conseil exécutif est composé de fonctionnaires uniquement responsables devant le roi ; il trouve donc sa raison d'être dans la défense des intérêts impériaux.

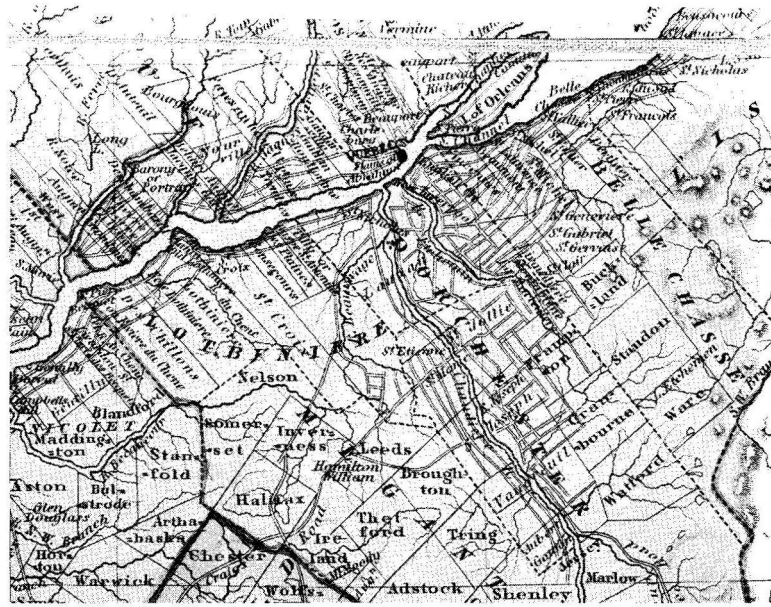

Carte électorale de Edw. Staveley, 1844. (ANQ-Q, P600-4).

LES COMTÉS

Le 7 mai 1792, une proclamation divise la province du Bas-Canada en 21 comtés ruraux, deux villes, Québec et Montréal, et deux bourgs, Trois-Rivières et William-Henry (Sorel). La notion de comté n'apparaît donc qu'avec l'Acte constitutionnel et ne sert alors qu'à définir une circonscription électorale. La grande majorité des comtés ruraux et la localité de Trois-Rivières doivent élire deux députés à la Chambre ; les comtés de Gaspé, de Bedford et d'Orléans et le bourg William-Henry n'en élisent qu'un seul. Enfin, il y a huit postes de députés à répartir également entre Québec et Montréal. Le nombre total de députés à élire est de 50 ; ce nombre n'est modifié qu'en 1830 alors qu'il est porté à 84. À compter des élections de 1841, il n'y a plus qu'un seul député par comté électoral.

Dans la région, deux comtés se partagent le territoire jusqu'en 1829 : Dorchester et Buckinghamshire. Ces deux circonscriptions englobent alors tout le territoire au sud du fleuve Saint-Laurent, de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy à Saint-Jean-de-Deschaillons. Compte tenu d'une forte croissance démographique, ils sont redivisés en 1829 : Dorchester est partagé entre les nouveaux comtés de Dorchester et de Beauce ; Buckinghamshire est divisé en six comtés (Sherbrooke, Drummond, Lotbinière, Mégantic, Yamaska et Nicolet). Enfin, suite à l'Acte d'Union de 1840, les comtés de Dorchester et de Beauce sont réunifiés sous le nom de Dorchester alors que le comté de Lotbinière demeure inchangé. Cet arrangement demeure jusqu'en 1853.

Entre 1792 et 1850, la population est conviée aux urnes à 18 reprises. Les premières élections ont lieu au mois de juin 1792 : 16 députés anglophones et 34 francophones sont élus. Près du tiers de la députation va aux Canadiens anglais, bien qu'ils ne représentent que le douzième de la population. On retrouve alors à la Chambre les noms les plus prestigieux de la colonie. La moitié des députés ont plus de 45 ans et 35 % d'entre eux sont issus de la classe seigneuriale. Dans la région, les quatre députés élus en 1792 sont canadiens-français et seigneurs.

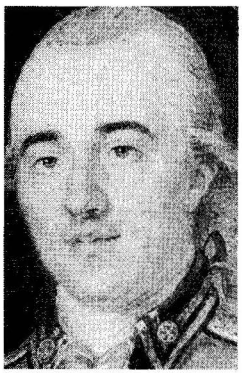

Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry (1752-1828). Il est élu député de Dorchester lors de la constitution de la première Chambre d'assemblée, à l'été 1792. Il représenta cette circonscription conjointement avec Gabriel-Elzéar Taschereau. (Aquarelle sur ivoire, non signée, 1789, Musée du Québec, n° 89.08, Photographe Patrick Altman).

Entre 1792 et 1850, 34 députés seront élus. Quelques-uns, comme John Caldwell et Louis Lagueux dans Dorchester, François Legendre, Louis Legendre et Jean-Baptiste-Isaïe Noël dans Lotbinière, obtiennent un second mandat ; Jean-Thomas Taschereau remporte pour sa part trois élections dans le comté de Dorchester entre 1800 et 1812. Parmi ces députés, on retrouve treize seigneurs, onze citoyens issus des professions libérales, cinq marchands ou hommes d'affaires, quatre habitants-cultivateurs et un fonctionnaire, le Britannique John Craigie. Les seigneurs et les membres des professions libérales sont les plus engagés dans la vie politique puisqu'ils accaparent plus de 70 % des sièges. Enfin, l'origine ethnique de la députation se répartit comme suit : 27 Canadiens français, trois Canadiens anglais, deux Britanniques, un Français et un Américain (tableau 8.4).

La naissance des partis politiques

Pour la période de 1792 à 1810, la question d'appartenance des députés à des partis politiques est particulièrement controversée. Cette période de transition est plutôt dominée par des coalitions temporaires, par des cliques à caractère ethnique, social et, parfois, à caractère économique. Différents obstacles rendent difficile l'affirmation d'un parti fort et uni[109]. Les considérations économiques, sociales et idéologiques sont souvent plus décisives que le clivage ethnique[110]. En effet, durant plusieurs années, des éléments importants de la population anglophone s'associent à l'action revendicatrice de l'Assemblée. Soulignons notamment les députés John Craigie (1796-1804), Geo. Waters Allsopp (1796-1800) et James Stuart (1814-1815), de Lotbinière, qui partagent leurs appuis entre deux factions en présence qui vont se concrétiser quelques années plus tard dans le Parti canadien et le Parti des bureaucrates. Les rivalités entre les villes et les campagnes, la traditionnelle opposition entre Québec et Montréal et l'influence des cliques constituent également des difficultés nuisant à des solidarités de groupe. Ce n'est véritablement qu'au cours des premières décennies du XIXe siècle que les partis politiques voient le jour.

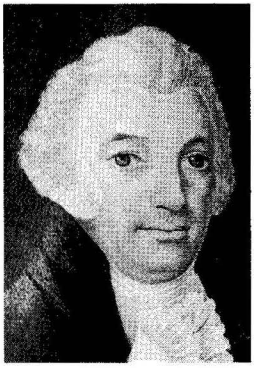

Gabriel-Elzéar Taschereau (1745-1809). Il représente avec d'Irumberry de Salaberry la circonscription de Dorchester lors de la constitution de la première Chambre d'assemblée, à l'été 1792. Il ne fera qu'un seul mandat. (Aquarelle sur ivoire, non signée, vers 1780-1790, ANC, C-92935).

À cette époque, l'instabilité économique, le surpeuplement dans les seigneuries et l'agressivité qui s'exprime contre les immigrants font émerger de nouvelles attitudes. En 1810, lorsque le gouverneur Craig déclare que l'Assemblée est contrôlée par les professionnels canadiens-français et les petits marchands, il souligne en fait la naissance du Parti canadien. Face à ce parti dirigé par les Papineau, Bédard et Parent, la classe marchande (parti des marchands ou parti anglais), les bureaucrates et généralement la minorité anglaise font figure de principal adversaire.

Le Parti canadien met en place une organisation politique avec des agents particulièrement actifs dans les paroisses rurales. Hormis le curé et généralement le seigneur, les élites locales et les classes populaires adhèrent assez rapidement à son idéologie.

Le parcours politique de Jean-Thomas Taschereau, avocat, homme d'affaires, seigneur et député de Dorchester, illustre assez bien celui des hommes politiques canadiens-français du temps. Son adhésion graduelle à l'idéologie partisane coïncide avec cette montée du Parti canadien. Durant son premier mandat, de 1800 à 1808, Taschereau partage son vote entre les deux factions en présence alors que pour les deux mandats suivants (1809-1810 et 1812-1820), il n'appuie que le Parti canadien. En 1810, à cause de leurs attaques contre le gouvernement, Taschereau, Pierre-Stanislas Bédard, François Blanchet, tous trois directeurs du *Canadien*, et Charles Lefrançois, imprimeur, sont arrêtés et emprisonnés pour conduite séditieuse. L'emprisonnement de Taschereau durant quelques mois ne l'empêche pas de se présenter à nouveau dans le comté de Dorchester aux élections de 1810. Battu par John Caldwell, il se représente en 1812 et est élu[111].

En plus de ses nombreuses prises de position, particulièrement contre l'arbitraire du gouverneur Craig, Taschereau s'occupe de plusieurs dossiers. Ainsi, il propose une motion pour étudier la possibilité d'établir des écoles dans les paroisses rurales. Bien que ce projet échoue, il contribue à l'érection, en 1814, d'une école royale à Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce. En juin 1815, comme commissaire du district de Québec, il voit à l'application de la loi sur l'amélioration des communications intérieures de la province. Défait dans Dorchester aux élections de 1819 par l'avocat Louis Lagueux, il est élu dans Gaspé.

Tableau 8.4

Origine sociale de la députation de Lévis–Lotbinière, 1792-1847

	Seigneur	Marchand ou homme d'affaires	Professions libérales	Fonctionnaire	Habitant, cultivateur	Origine ethnique[1]			
Dorchester						CF	F	B	CA
Gabriel-Elzéar Taschereau (1792)	✓			▪		×			
Louis de Salaberry (1792)	✓					×			
Charles Bégin (1796)		▪			✓	×			
Alexandre Dumas (1796)		▪	✓				×		
John Caldwell (1800, 1810)	✓	▪	▪						×
Jean-Thomas Taschereau (1800, 1809, 1812)	✓	▪	▪	▪		×			
Pierre Langlois (1808)		✓				×			
John Davidson (1814)		✓						×	
Louis Lagueux (1820, 1830)			✓	✓		×			
Joseph Samson (1827)		✓				×			
Henry John Caldwell (1830)	✓	▪							×
Jean Bouffard (1832)			✓	✓		×			
Jean-Baptiste Beaudoin (1834)					✓	×			
Antoine-Charles Taschereau (1841)			✓	✓		×			
Pierre-Elzéar Taschereau (1844)	✓		▪	▪		×			
Jos.-André Taschereau (1845)			✓	✓		×			
François Lemieux (1847)			✓	✓		×			
Buckinghamshire-Lotbinière									
A. Juchereau Duchesnay (1792)	✓	▪				×			
Jos. Marie de Tonnancour (1792)	✓					×			
John Craigie (1796)		▪		✓				×	
Geo. Waters Allsopp (1796)	✓	▪		▪					×
Louis-Jos. Gouin (1800)	✓	▪				×			
Louis Proulx (1804)	✓	▪			▪	×			
François Legendre (1804, 1809)			✓			×			
Louis Legendre (1808)			✓			×			
Jean-Baptiste Hébert (1808)		▪			✓	×			
François Bellet (1814)		✓		▪		×			
James Stuart (1814)			✓	▪				A[2]	
Louis Bourdages (1815, 1820)			✓	▪	▪	×			
Joseph Badeaux (1816)	✓		▪	▪		×			
Jean-Baptiste Proulx (1820)					✓	×			
Louis Méthot (1830)		✓				×			
Jean-Baptiste-Isaïe Noël (1830, 1841)	✓		▪			×			
Jos. Laurin (1844)			✓	▪		×			

1. ✓ : profession ; ▪ : profession secondaire.
2. Américain.

À compter des élections de 1841 (Acte d'Union), il n'y a plus qu'un député par comté.

Sources : *Dictionnaire biographique du Canada*, volumes V à XII ; Joseph Desjardins, *Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792-1902* ; Francis J. Audet, « Législateur du Bas-Canada, 1760-1867 » et *Les députés au premier Parlement du Bas-Canada, 1792-1796*. Compilation réalisée par Claude Genest.

AVIS PUBLIC RELATIF AUX ÉLECTIONS DE 1820

Avis public est par le présent donné aux électeurs du comté de Buckinghamshire qualifiés pour élire et constituer deux membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité au Writ de Sa Majesté, à moi adressé, en date du vingt-deuxième jour du présent mois ; je requiers la présence des électeurs dudit comté de Buckinghamshire, près de l'église de la paroisse de Lotbinière, LUNDI le TREIZIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, aux fins d'élire deux personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette province.

Et je donne de plus avis que je continuerai ladite élection en telle matière qu'il est dirigé par la Loi, dont toutes personnes prendront et se gouverneront en conséquence.

Ls LEGENDRE, officier rapporteur
Lotbinière, 28 février 1820

Source : *La Gazette de Québec*, 2 mars 1820, p. 3.

Les principaux débats politiques

Durant les premières années du régime parlementaire, la Chambre vote une série de lois et d'impôts particulièrement impopulaires : loi de la milice, lois d'exception dirigées contre les ressortissants français et autres suspects éventuels, impôts sur les eaux de vie, les mélasses, les sirops, sucres, café, tabac, sel, loi de voirie. C'est Gabriel-Elzéar Taschereau, grand voyer du district de Québec et député de Dorchester en 1792, qui propose la fameuse loi des chemins et ponts qui sera si impopulaire dans le Bas-Canada. Cette loi, qui se présente sous forme d'impôt, « transfère aux paysans un fardeau disproportionné du travail par rapport à leur richesse. [...] Les seigneurs n'ont à y contribuer que selon la portion de leur domaine qui tire profit du chemin. Par surcroît, ils n'ont qu'à construire la moitié des chemins menant aux moulins banaux et à en entretenir que la quatorzième partie[112] ». Les seigneurs et les marchands, fortement représentés à la Chambre, appuient cette loi qui leur assure une voirie efficace et un réseau routier de qualité sans pour autant en assumer les frais. Dans la région, cette loi fort onéreuse pour les habitants soulève des réactions qui mènent, comme on l'a vu au chapitre 7, à l'enlèvement des sous-voyers, puis à l'arrestation de 20 hommes.

Les élections de 1796, dans le comté de Dorchester, semblent refléter le sentiment de la population. Gabriel-Elzéar Taschereau perdra son siège de député. Les habitants élisent des candidats qui sont contre la loi des chemins et ponts : un simple cultivateur, Charles Bégin, et un notaire, Alexandre Dumas. En 1799, Dumas présente à la Chambre une requête des électeurs de Dorchester concernant l'acte de voirie. Cette pétition, selon Léon Robichaud, est « la seule expression détaillée de l'opinion des campagnes envers la loi de 1796[113] ». Cette question des chemins et ponts semble d'ailleurs la seule à intéresser les députés Dumas et Bégin au cours de leur brève carrière politique ; tous deux retournent à leurs occupations privées en 1800.

Outre cette loi et celles relatives au système d'éducation ou à l'administration des fabriques, plusieurs autres votées entre 1792 et 1850 suscitent des débats et des prises de position des députés de la région. En 1797, John Craigie, député de Buckinghamshire, fait adopter une loi réglementant le commerce avec les États-Unis. Il propose également l'établissement de maisons de travail, de refuges pour les nécessiteux ainsi que l'instauration d'écoles publiques dans les campagnes[114].

Louis Lagueux, député de Dorchester entre 1820 et 1832, prend position sur de nombreuses questions dont l'éducation, l'industrie, les communications, l'administration des terres publiques, la constitution. Jean-Baptiste Proulx, député de Buckinghamshire de 1820 à 1830, est particulièrement préoccupé par les problèmes de sa région ; les grands débats politiques et les luttes parlementaires semblent peu l'intéresser[115]. Certains, comme Joseph Samson, Geo. Waters Allsopp et John Caldwell, sont plutôt silencieux lors des débats ou, dans les deux derniers cas, souvent absents des séances de la Chambre. François Lemieux devient pour sa part l'organisateur en chef du mouvement en faveur de l'abolition de la tenure seigneuriale[116] alors que Joseph Laurin, député de Lotbinière entre 1844 et 1854, proteste contre l'usage trop exclusif de la langue anglaise à l'Assemblée. Il exigera la mise en pratique du règlement relatif à la traduction des lois et documents dans les deux langues.

LE MOUVEMENT PATRIOTE

Le mouvement insurrectionnel de 1837 et 1838 a des opposants chez les députés et ex-politiciens de la région. Joseph-André Taschereau, député du comté de Beauce (1835) puis du comté de Dorchester (1845-1847) est l'un des quelques Canadiens français qui désertent le Parti patriote pour appuyer de son vote la minorité anglaise[117]. À l'occasion d'une assemblée loyale tenue à Sainte-Croix en 1837, l'ancien député de Buckinghamshire, Louis Legendre, renouvelle sa loyauté envers la couronne britannique.

Le mouvement patriote né chez les élites se propage rapidement parmi la masse populaire, dans la région de Montréal surtout. Si les membres des

professions libérales réussissent à canaliser le mécontentement populaire, les vieilles familles seigneuriales, tout comme le clergé en général, craignent cependant le mouvement patriote. Dans la région de Québec, les appuis sont particulièrement modérés. Lors d'assemblées à Pointe-Lévy, à Saint-Antoine-de-Tilly, à Saint-Henri et à Sainte-Croix, plusieurs habitants réaffirment leur loyauté envers la couronne britannique[118]. Après les affrontements armés dans la région de Montréal et la défaite des patriotes, on procède à 108 arrestations, douze prisonniers sont exécutés publiquement et 97 autres sont libérés sous caution ou déportés en Australie. Ainsi, s'achevait cet épisode sanglant du soulèvement bas-canadien. En juillet 1840, le gouvernement impérial procède à l'union des deux Canadas ; les Canadiens français sont mis en tutelle pour les vingt-sept années à venir.

* * *

En 1850, plus de deux siècles se sont écoulés depuis la concession des deux premières seigneuries de la région et l'établissement des premiers habitants. Durant cette période, on assiste à la chute de la puissance française en Amérique du Nord, à la mise en place et au développement de la nouvelle colonie britannique, aux modifications de l'économie coloniale, à l'avènement d'institutions véritablement canadiennes. Malgré tous ces grands bouleversements, la région se développe à l'intérieur du cadre seigneurial et des institutions qui y sont très tôt associées.

L'habitant évolue au rythme de l'accroissement démographique, des périodes de prospérité et de crise économique ainsi que des événements politiques marquants. Le clergé, les seigneurs ou leurs représentants défendent les valeurs rattachées à l'Église et aux institutions seigneuriales, leur personnalité et cette mentalité d'Ancien Régime expliquant en partie le caractère autocratique de leur administration paroissiale et seigneuriale.

Mais la classe seigneuriale, symbole d'un temps bientôt révolu, est en voie d'être supplantée par une nouvelle bourgeoisie. Déjà dans la première moitié du XIXe siècle, cette dernière s'approprie des institutions politiques naissantes, s'impose dans les associations culturelles et charitables de la région. Par son contrôle des institutions locales, par l'encadrement idéologique de la population, la bourgeoise, tout comme le clergé d'ailleurs, joue un rôle important dans le maintien et la stabilité des institutions. Avec le temps, le clergé voit son action religieuse et sociale quasi incontestée ; l'influence du curé de paroisse, bien qu'elle ne dépasse guère le niveau local, devient considérable.

Au terme de cette période, le visage de la région s'est manifestement transformé, les habitants et les élites anciennes et nouvelles ayant largement contribué au développement de leur territoire. Essentiellement rurale avant 1800, la région passe graduellement à une économie pré-industrielle où l'implantation d'un capitalisme commercial et industriel provoque déjà, dans la première moitié du XIXe siècle, des rapports nouveaux au sein de la société et des institutions régionales.